La Minerve,

JOURNAL POLITIQUE, LITTERAIRE, AGRICOLE, COMMERCIAL ET D'ANNONCES.

VOL. XLII. EDITION QUOTIDIENNE, MONTREAL, MERCREDI MATIN, 29 SEPTEMBRE 1869. No. 18.

Acte concernant la Faillite 1864

Dans l'affaire de

T. BELLEMARE & CIE., FAILLIS.

Le soussigné ayant été nommé Syndic dans cette affaire requiert, que les réclamations soient filées à son Bureau, sous deux mois de cette date

LOUIS J. R. GIARD, Syndic.

Montréal, 15 Septembre 1869. 7—ds

Acte concernant la Faillite 1869

Province de Québec, District de Montréal.

Dans l'affaire de

DAME JULIE VINCENT, FAILLIE,

ET

DAME ADÉLAIDE CHAPUT, OPPOSANTE.

Une opposition afin de charge a été produite en cette affaire et les créanciers sont notifiés que les propriétés seront vendues aux charges mentionnées en la dite opposition, à moins qu'icelle ne soit contestée de ce jour au SIX OCTOBRE prochain.

LOUIS J. R. GIARD, Syndic.

Montréal, 15 Septembre 1869. 10

Province de Québec, District de Montréal.

Acte concernant la Faillite 1869

Dans l'affaire de

OCTAVE BRISSETTE, FAILLI.

vs.

MOSES ALEXANDER HART & al., OPPOSANTS.

Une opposition afin de charge a été produite en cette affaire, et les créanciers sont notifiés que les propriétés seront vendues aux charges mentionnées en la dite opposition, à moins qu'icelle ne soit contestée de ce jour aux six octobre prochain.

LOUIS J. R. GIARD, Syndic.

Montréal, 15 septembre 1869.—10

Acte concernant la Faillite 1869

Dans l'affaire de

DUNCAN McFEE, de Montréal, FAILLI.

Le failli a fait une cession de ses biens à moi, et les créanciers sont notifiés de se réunir à la place d'affaire dernièrement occupé par le failli No. 10 Rue William, en la Cité de Montréal, LUNDI le QUATRIÈME jour d'OCTOBRE prochain à DIX heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires et pour nommer un Syndic.

T. S. BROWN, Syndic par *interim*.

Montréal, 15 Septembre 1869. 11—ds

Acte concernant la Faillite 1869

Dans l'affaire de

JOHN J. REEVES, Failli, sous l'acte d'assignation en date du vingt-cinquième jour de Novembre 1867.

Les créanciers du susdit failli sous l'acte susdit sont notifiés de se réunir à mon Bureau, No. 1, Bâtisses de l'Union, Rue St. François-Xavier, dans la cité de Montréal, MARDI, le CINQUIÈME jour d'OCTOBRE prochain, à TROIS heures de l'après-midi, pour donner des instructions au Syndic en ce qui regarde la décharge d'une certaine hypothèque sur biens-fonds et nommer des Inspecteurs en conformité avec la clause 24 du dit acte.

T. S. BROWN, Syndic.

Montréal, 15 septembre 1869—11 ds

Acte concernant la Faillite 1869

Dans l'affaire de

ROBERT GRAHAM, Papetier, FAILLI.

Le failli sus-nommé a fait une cession de ses biens à moi, et les créanciers sont notifiés de se réunir à la place d'affaires ci-devant occupé par le failli a Montréal, JEUDI, le SEPTIÈME jour d'OCTOBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires et nommer un Syndic.

DAVID J. CRAIG, Syndic par *interim*.

Montréal, 21 septembre 1869—12 ds

Acte concernant la Faillite 1869

EDMOND ANGERS, commerçant, de la cité et du district de Montréal, Demandeur;

vs.

AUGUSTIN LABBÉE, constructeur de vaisseaux, du même lieu, Défendeur.

Un bref de saisie a émané en cette cause.

T. BOUTHILLIER, Shérif.

Montréal, vingt-huitième jour de septembre 1869. 12—ds

Acte concernant la Faillite 1869

CANADA, Province de Québec, District de Montréal.

DANS LA COUR SUPÉRIEURE.

Dans l'affaire de

J. & D. McBURNEY, FAILLIS.

Les soussignés ont déposé au Bureau de cette Cour un acte de composition et décharge exécuté par leurs créanciers, et le VINGT-SIXIÈME jour d'OCTOBRE prochain, ils s'adresseront à la dite Cour, pour en obtenir une ratification de la décharge effectuée en leur faveur en vertu du dit acte.

J. & D. McBURNEY, Par J. & C. ABBOTT, Leurs Procureurs *ad litem*.

Montréal, 22 Septembre 1869. 13—um

Acte concernant la Faillite 1864 & 1869.

ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de

JAMES THOMSON, de Montréal, FAILLI.

Les créanciers du Failli sont notifiés de se réunir au bureau du soussigné, Bâtisse de la Bourse, dans la Cité de Montréal, LUNDI, le ONZIÈME jour d'OCTOBRE prochain, à TROIS heures de l'après-midi, pour le règlement des affaires de la faillite en général.

A. B. STEWART, Syndic.

Montréal, 23 Septembre 1869. 15—ds

Acte concernant la Faillite 1869

Dans l'affaire de

LÉONARD L. CHARBONNEAU, FAILLI.

Une seconde et feuille de dividende a été préparée, sujette à objection jusqu'au ONZIÈME jour d'OCTOBRE prochain, après lequel le dividende sera payé.

T. S. BROWN, Syndic.

Montréal, 21 septembre 1869—16 ds

GLACE! GLACE! GLACE!

Le soussigné a l'honneur d'informer le public qu'ayant considérablement agrandi ses glacières, il pourra, cette année, fournir de la glace à un plus grand nombre de consommateurs que par le passé. Pour les prix, s'adresser à

JOSEPH CHRISTIN, 149 Rue Sanguinet.

1er mai—197

Université du Collége Victoria.

FACULTÉ DE DROIT.

SESSION DE 1869-70

Professeurs.

Droit Civil: L'HON. A. A. DORION, C. R., JOSEPH DOUTRE, C. R.,

Droit Criminel: W. H. KERR, ECR.,

Droit Commercial: JOHN A. PERKINS, M. A., B. C. L.,

Procédure Civile: G. DOUTRE, B. C. L.,

Droit Romain: C. A. GEOFFRION, B. C. L.

Les Lectures seront faites dans les Salles de la Faculté à l'INSTITUT-CANADIEN, No. 111, Rue Notre-Dame, commençant MARDI, le 5 OCTOBRE prochain.

Pour plus amples détails les Etudiants peuvent s'adresser à

J. A. PERKINS, JR., Secrétaire. No. 60, Petite Rue St. Jacques.

Montréal, 11 Septembre 1869. 7—m k

UNIVERSITÉ McGILL, MONTREAL.

Changement de Temps.

Les Classes de la FACULTÉ DE MÉDECINE commenceront MARDI, le 5 OCTOBRE, au lieu du 2 NOVEMBRE, comme annoncé précédemment.

Les Examens d'Immatriculation auront lieu le PREMIER SAMEDI D'OCTOBRE, et le DERNIER SAMEDI de MARS de l'année prochaine.

GEO. W. CAMPBELL, A.M., M.D., DOYEN DE LA FACULTÉ.

9 août—ss k 279

Ecole Modèle d'Elite de Montréal

NOS. 6, 8 ET 10, RUE ST, CONSTANT.

La réouverture des classes à cette école se fera LUNDI, le TRENTIÈME jour d'AOUT courant, à 9 hs. A. M.

L'on y donne une éducation saine, tant anglaise que française, commerciale et mathématique, à un prix des plus modérés.

Les parents qui désirent envoyer leurs enfants à cette école, sont priés d'y aller faire sous peu leur application.

WM. DORAN, Principal.

292—dm k

L'ACADÉMIE ANGLAISE ET FRANCAISE DE MADAME O. H. E. CLARKE

POUR LES DEMOISELLES

NO. 30, RUE ST. DENIS, PRÈS DU CARRÉ VIGER

Recommencera son Cours d'Études

MERCREDI, 1ER SEPTEMBRE PROCHAIN

25 août 1869. 293

ACADÉMIE CLARKE,

No. 32, Rue St. Denis, près du Carré Viger.

Education Commerciale Anglaise et Française.

Les Classes de cet établissement recommenceront leurs Cours d'Études

MERCREDI, LE 1ER SEPTEMBRE PROCHAIN.

25 août 1869.- cs 293

PAVAGE EN ASPHALTE.

COMPOSITION PERFECTIONNEE.

MM. FRIGON & BERTRAND sont prêts à entreprendre toutes espèces de PAVAGES EN ASPHALTE pour TROTTOIRS, RUES, COURS, CAVES, etc.

L'Asphalte est supérieur à toute autre composition employée à ces fins et est pour les rues, d'une résistance qui défie toutes les rigueurs de la température. Appliquée aux caves, elle chasse la vermine pour toujours, ainsi que dans les cours.

Ouvrages faits aux prix les plus raisonnables. On produira des échantillons satisfaisants.

S'adresser par lettre à la Boite 227½, P.O., ou chez M. BERTRAND, No. 129, Rue Notre-Dame.

31 Août. 298—um k

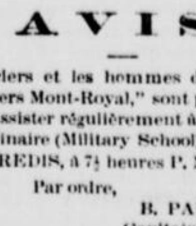

AVIS.

Les officiers et les hommes du bataillon des "Carabiniers Mont-Royal," sont par les présentes notifiés d'assister régulièrement à l'exercice (drill) au lieu ordinaire (Military School), rue Craig, tous les VENDREDIS, à 7½ heures P. M.

Par ordre, B. PARENT, Capitaine et Adjudant.

15 septembre—6 j k

J. GARDNER, Chimiste et Pharmacien,

457 RUE NOTRE-DAME (PARTIE OUEST) ET 211 et 213, RUE NOTRE-DAME (PARTIE EST)

A reçu par le Steamer DACIA

DIRECTEMENT DE LONDRES,

Approvisionnement récent de Drogues, Médecines Chimiques et Brevetées, Brosses à Cheveux, à Ongles, à Dents; Menthe Poivrée Anglaise et autres en Lozange.

—AUSSI.—

Quinine, Camphre, Chloroforme de Duncan, Chlorodyne de Browne, magnifique Savon Brun de Patey, *Ridge's Patent Food*, Brosses de Gosnell &c, &c., &c.

—AUSSI, EN STOCK—

Sangsues Fraîches, Huile de Cannelle, Clous de Giroffle, Menthe Poivrée, Lavande, Rosemary, Sassafras Lemon, belles Doubles Chamomilles et jolies Tinnevelly Senna, &c., &c.

J. GARDNER, CHIMISTE,

Propriétaire du Vin Piquant Quinine, Poudre à Boulanger, Remède contre la Toux, et Remède Epileptique.

14 juillet 257

GAUTHIER, DUSSEAULT & Cie

ENCANTEURS ET MARCHANDS A COMMISSION

No. 280, Rue Notre-Dame

NOUVELLE BATISSE JOSEPH BEAUDRY

8 juin. 227

CORPORATION DE MONTREAL

Hardes d'Hiver pour la Police du Feu.

Des SOUMISSIONS, adressées au soussigné, seront reçues à l'Hôtel-de-Ville, jusqu'à VENDREDI A MIDI, le 1er OCTOBRE prochain, pour les articles suivants de Hardes d'Hiver pour la Police du Feu de la Cité, savoir:

30 Redingotes,
30 Paires Pantalons

Suivant les échantillons au Bureau du Chef du Département du Feu.

(Par ordre,) CHS. GLACKMEYER, Greffier de la Cité.

Bureau du Greffier de la Cité, Hôtel-de-Ville, Montréal, 28 Septembre 1869. 171

CORPORATION DE MONTREAL.

Province de Québec, District de Montréal.

IN RE

Le MAIRE, les ÉCHEVINS et CITOYENS de la Cité de Montréal, Requérants en expropriation dans la Rue Workman de cette Cité, aux fins de prolonger la dite rue.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que ce qui suit est une copie vraie du rapport des Commissaires soussignés, déterminant quelles sont les parties intéressées qui doivent être spécialement cotisées pour les fins de la dite amélioration; et qu'aux termes de la neuvième section de l'acte de la 31e Vic., chap. 37, les dites parties intéressées qui désirent s'opposer à la dite amélioration sont tenues de produire leur opposition entre les mains des Commissaires soussignés, dans les trois jours de la date de la dernière insertion de cet avis, à savoir:

RAPPORT.

Les soussignés Commissaires nommés sur l'ordre de la Cour Supérieure de Montréal, le vingtième jour d'août dernier, rapportent qu'ils ont délibéré sur les limites qui deviendront plus tard sujettes à être cotisées pour couvrir le prix d'évaluation et les frais qui seront encourus en raison de la dite expropriation dans la rue Workman de cette cité, conformément aux actes de la Législature; et qu'ils se sont arrêtés sur les limites suivantes, à savoir:—Tous les terrains faisant face à la rue Workman, des deux côtés de la ditte rue, depuis la rue Canning jusqu'aux limites de la cité, les terrains faisant encoignure y compris; les deux terrains du coté sud-ouest de la rue Canning, appartenant à D. Gamble et Wm. Reid; les trois terrains du coté nord-est de la rue Canning, faisant face à la dite rue Workman (projetée) et appartenant à N. Gordon, A. Cantin et F. T. Judah; et que les noms des propriétaires ou parties intéressées qui seront spécialement cotisés aux fins de l'amélioration proposée tels qu'inscrits et établis au Rôle général des Cotisations, fait immédiatement avant la période fixée pour procéder à l'évaluation requise par les sections 11 et 12 de l'acte passé dans la 29e année du Règne de Sa Majesté, intitulé: Acte pour amender les dispositions de divers actes concernant la Cité de Montréal et pour d'autres fins, sont:

Rue Workman, Workman & Delisle; do, Edouard Trudel; do, Olivier Harel; do, Workman et Delisle; do, Thomas Bowes; do, Pierre Frenière; do, Toussaint Palada; do, William Quinn; do, Workman & Delisle; rue Canning, D. Gamble; do, William Reid; do, N. Gordon; do, A. Cantin; do, F. T. Judah.

En foi de quoi, nous avons apposé nos signatures.

N. B. CORSE, D. MASSON, B. COMTE. Commissaires.

CHAMBRE DES COMMISSAIRES, HOTEL-DE-VILLE.

Montréal, ce dix-huitième jour de septembre mil huit cent soixante et neuf. dx—10

Publié dans le *Pays* et la *Minerve* du 20 au 30 septembre courant inclusivement.

Deux Instituteurs Demandés.

On demande deux Instituteurs ou Institutrices, ayant Diplôme de deuxième classe, et capables d'enseigner le Français et l'Anglais, pour les arrondissements No. 2 et No. 3 de la Municipalité de Wright, comté d'Ottawa.

On donnera un bon salaire.

S'adresser au Secrétaire-Trésorier

LOUIS DUHAMEL, M. D.

Wright, 9 septembre 1869.—4

DEMANDE D'INSTITUTEUR.

ON A BESOIN D'UN INSTITUTEUR qualifié pour tenir une école élémentaire dans la Paroisse de Boucherville.

S'adresser au Docteur G. E. ROY, Ecuier, Président des Commissaires d'Écoles ou au soussigné,

Ls. NORMANDIN, Secrétaire-Trésorier.

Boucherville, 16 Septembre 1869. 8—c j

Commis Demandés.

On demande UN COMMIS d'expérience et muni de bonnes recommandations; aussi, DEUX JEUNES GARÇONS pour porter les paquets, des jeunes gens de la campagne seraient préférés.

S'adresser à

PREFONTAINE, PERREAULT & CIE., No. 97, Rue Notre-Dame.

e. 13—j

LOUIS LARIVÉ!

Professeur de Musique,

503, RUE STE. MARIE.

Montréal, 14 Septembre. 5—umk

L. S. COTÉ,

AVOCAT, L.L.B.,

20—Rue St. Vincent—20

—o—

M. COTÉ suivra les Cours de St. Jean d'Iberville.

Montréal, 2 Septembre 1869. 300—a k

McMILLAN & CARSON

MARCHANDS-TAILLEURS ET DE HARDES FAITES EN GROS,

150, RUE McGILL, MONTRÉAL.

Demandent la permission d'attirer l'attention des Marchands de l'Est et de l'Ouest sur la quantité et la variété de leur assortiment de Hardes. Vû l'habileté, le soin, l'attention avec laquelle ils font l'achat et le choix de leur assortiment, les soussignés se flattent qu'il se trouvera digne de l'attention des acheteurs qui viennent se pourvoir sur notre marché. Conditions libérales. On sollicite une visite et un instant d'examen de l'assortiment.

MM. McM. & C. désireraient aussi dire à leurs amis et à leurs anciens clients qu'ils ont repris leurs affaires de pratique et qu'ils viennent de recevoir un assortiment de Marchandises Choisies. Ce département sera conduit par des Tailleurs habiles, et sera séparé et distinct de leur Commerce de Gros. Tous les ordres qui leur seront confiés, recevront le soin et l'attention qui ont caractérisé leur maison pendant bien des années.

McMILLAN & CARSON.

10 sept.—2 m k

ALEX. URQUHART & Cie

OFFRENT EN VENTE

Amendes à Ecailles Molles,

Différentes qualités.

Amendes du Jourdain

En Boîtes.

Noix du Brésil,

Noisette de Cécile, Noix de Grenoble

Pelures Confies,

Raisins Seedless,

Sardines,

½ et ¼ boîtes.

Huile à Salade,

Pintes, Chopines et Demiards.

Savon de Castille,

Crême de Tartre,

Riz d'Arracan,

Spermacétie de Belmont,

6s et 12s.

27 sept. 11—s

CHARBON A VENDRE

LEHIGH PITTSTON,

Charbon Ecossais!!

ARCHER, LABELLE & Cie.,

10—Rue du Port,—10

7 Septembre. 301—um c

POT BARLEY

Reçu régulièrement des Moulins

ET A VENDRE

PAR D. J. CRAIG

26—Rue Foundling—26

26 Août. 291—um k

COUVERTURES! COUVERTURES! COUVERTURES!

LA COMPAGNIE MANUFACTURIÈRE D CORNWALL fait les COUVERTURES les meilleures et les plus à bon marché de la Puissance.

Blanches et Grises, de tous Patrons

Demandez les COUVERTURES DE CORNWALL et voyez à ce que celles que l'on vous donnera aient l'étiquette de Cornwall.

Aucune autre n'est véritable.

On pourra se les procurer chez les Marchands de Gros et de Détail, par toute la Puissance.

20 sept. 10—ss k

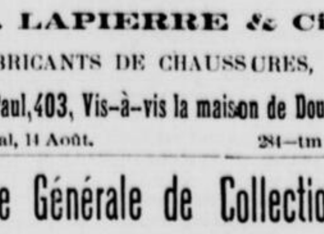

J. A. LAPIERRE & Cie.

FABRICANTS DE CHAUSSURES,

Rue St. Paul, 403, Vis-à-vis la maison de Douane

Montréal, 14 Août. 281—tm k

Agence Générale de Collections

M. T. GIROUX, bien connu du public, a l'honneur d'annoncer qu'il vient d'ouvrir un Bureau d'Agence Général au No. 44, Rue ST. VINCENT, Montréal, où il se chargera de toute espèce de collection, vente et achat de propriétés, location de maisons, perception de loyer, &c, &c, et porteur de lettres funéraires.

Références—Alex. Dubord, J. B. Rolland, A. Lapierre & Fils, Jac. Grenier, F. P. Pominville.

21 juin 28

BANQUE MOLSON.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de cette Corporation aura lieu au Bureau de la Banque, à TROIS heures P. M., LUNDI, le ONZE OCTOBRE prochain.

Par ordre du Bureau,

WM. SACHE, Caissier.

Montréal, 27 septembre 1869—16 l

BUREAU DU COMITE CANADIEN

DE

L'Œuvre des Zouaves Pontificaux.

LE COMITÉ donne avis qu'il a ouvert son BUREAU à l'angle des Rues ST. VINCENT et STE. THÉRÈSE où devra s'adresser toute personne ayant affaire au dit comité.

Entrée sur la ruelle Ste. Thérèse, No. 3.

Montréal, 3 Septembre. 30

(Les journaux sont priés de reproduire *gratis*.)

MAISONS A VENDRE!

UN JOLI COTTAGE, No. 226, Rue Panet, au prix réduit de $700 et les DEUX PETITES MAISONS Nos. 44 et 46, Rue Lagauchetière. Prix $1200.

AUSSI,

Cette MAGNIFIQUE RÉSIDENCE, à des conditions très faciles, No. 266, Rue Lagauchetière, près de la Rue St. Hubert.

H. H. GEDDES, Agent d'Immeubles et de Placements, 32, Rue St. Jacques.

23 Septembre. 15—us k

A LOUER

DEUX RÉSIDENCES DE PREMIÈRE CLASSE

36 et 38, Rue Notre-Dame.

Une MAISON de première classe, au No. 291, Rue St. Antoine, contenant toutes les améliorations modernes et en ordre parfait.

Une MAISON en brique, au No 46, Rue Perthuis, ci-devant occupé par M. Pierre Turner.

S'adresser à AMABLE PREVOST, Rue St. Paul, 266 et 268.

27 sept—16 s p

A LOUER

UN MAGNIFIQUE LOGEMENT ET CHAMBRES au No. 182, Rue Notre-Dame. S'adresser sur les lieux à M. CHARLES DORION, au 3ème étage. Possession immédiate.

23 Septembre. 13—ds k

A VENDRE

Un MAGASIN et une RÉSIDENCE de CAMPAGNE; une place d'affaires enviable dans le village de ST. RÉMI, consistant en un magasin de première classe, avec une résidence y comprise, et une maison détachée, ci-devant occupée par H. McGILL & CIE., Termes faciles et titres incontestables. Pour les conditions, s'adresser chez MM.

BUREAU & NORMANDEAU, Notaires, etc., 63, rue St. François-Xavier.

1 octobre—211

A VENDRE

A LA POINTE AUX TREMBLES UNE MAISON A DEUX ETAGES, agréablement située au centre du Village, ci-devant occupée comme Boulangerie. Conditions faciles.

S'adresser sur les lieux à J. B. DUBREUIL.

2 Septembre. 300—um c p

A LOUER

A la COTE ST. LUC, une magnifique TERRE, avec une MAISON, deux Vergers, Grange, &c., le tout en bon ordre. Possession au 1er octobre. Conditions faciles.

S'adresser à JOS. VERSAILLES, 92, rue Albert.

4 août—275

A VENDRE

PLUSIEURS BONNES TERRES sur le Fleuve St. Laurent, Paroisse de la Longue Pointe, à trois milles de la ville. Ces terres offrent de grands avantages aux acquéreurs. Elles sont commodes.

TROIS MAGNIFIQUES LOTS de 6, 5 et 4 arpents, sur le Fleuve St. Laurent, Longue-Pointe, à un mille de la ville.

UNE BELLE TERRE, aux Rapides de Chambly, avec une MAISON en brique à deux étages de première classe, Grange, Étable, &c.

UNE SUPERBE TERRE à St. Hubert, de 250 arpents.

TROIS AUTRES BELLES TERRES à St. Laurent, trois milles de la ville.

Pour plus amples informations, s'adresser à

HENRY J. MEYER, Notaire. North British Chambers, rue de l'Hôpital, Montréal.

275—r

A VENDRE

LA RÉSIDENCE actuelle de LOUIS LAVOIE, ST. MARTIN, Ile Jésus, avec plusieurs belles terres, et un grand lot de belles pierres de taille et plançons. Conditions libérales et très avantageuses.

S'adresser à LS. BELANGER.

A Montréal à S. PREVOST ou à J. K. ADAMS.

8 Juin 1869. 227—c j

A LOUER

La propriété sur la rue Ste. Catherine, comprenant une Tannerie, une Maison en Brique, connue comme le No. 339, convenable pour autres fins de manufactures. Possession le 1er de Mai prochain.

S'adresser à WELCH & BULLOCK, Avocats, No. 60, Petite rue St. Jacques.

7 avril—176 B

A VENDRE

DEUX MAGNIFIQUES TERRAINS sur la Rue St. Denis, près l'Eglise St. Jacques, contenant chacun 25 pieds de front sur 125 pieds de profondeur avec ruelle en commun derrière. Terrain commué. Conditions faciles.

S'adresser à H. M. PERRAULT, Architecte, No. 89, Rue St. François-Xavier.

7 avril. 176—j k

INOUI! INOUI!!

Un Terrain, comprenant 462 Lots de 40 pieds de front x 75 à 100 pieds,

A VENDRE

A

2 CENTS PAR PIED SEULEMENT

en dehors des limites de la ville, adjoignant le Dépôt de la Cie des Chars Urbains à Hochelaga.

H. LIONAIS, 141, Rue Cadieux, ou 30, Rue St. Gabriel.

22 juin—239

A Louer pour plusieurs années ou à Vendre,

LA DISTILLERIE sur la Rue JACQUES-CARTIER, connue comme la

DISTILLERIE GORRIE,

On peut se servir séparément des VOUTES pour le MALT, du FOUR et du compartiment à GRAIN ou on peut convertir le tout en manufacture où l'on pourra utiliser des Voûtes très considérables.

DANIEL GORRIE.

8 Juillet. 252

COMPAGNIE DE

Chemin de Fer Urbain

DE LA

CITE DE MONTREAL.

AVIS est par les présentes donné qu'on a déclaré un DIVIDENDE pour les six mois finissant le 30 septembre de SIX PAR CENT sur le fonds capital de cette compagnie, lequel sera payable aux Bureaux de la compagnie, le et après le ONZIÈME jour d'OCTOBRE prochain.

Les livres de transfert seront fermés depuis le 25 courant jusqu'au 11 proximo, les deux jours inclusivement.

Par ordre du Bureau,

W. D. DUPONT, Secrétaire.

2 sept.—16

Nouvellement Reçus.

LIBRAIRIE NOUVELLE!!

ALPLONSE DOUTRE & CIE.,

COIN DES

RUES NOTRE-DAME & ST. GABRIEL

LIVRES DE DROIT

Traitant sur le Droit Civil, Droit Criminel, Droit Maritime et Droit International. Rolland de Villargues; Agnel; Breton; Berriat St. Prix; Boitard et Colmet d'Aage; Courcy; Coin-Delisle; Chauveau; Bédarride: Rogron; Desquiron; Tambour; Poulol; Vazèle; Rodière; Vincent; Fouquief; Saint Espec l'Esco; Favard de Langlade; Westoby; Duranton; Troplong; Carré et Chauveau; Flore; Fresquet; Laboulaye; Duplessis; Kranss; Giraud; Biret; Delvincourt; Alauzet; Foullier; Pothier; Bugnet; Merlin; Guyot; Pigeau. Zacharie; Pardessus; Poncet; Marcadé et Pout; Allard; Morelot; Caumont; Hauf; Solon; Nicolin, &c., &c.

La Maison possède ces ouvrages tant en édition française qu'en édition belge.

LIVRES DE MEDECINE.

Trousseau et Pidow; Churchill; Béchard; Barth et Roger; James; Massé; Vidal de Cassie; Hunter; Litré et Robin; Nysten; Dictionnaire de Médecine et de Chirurgie; Cruzel; Dumint; Dorval; Orfila; Devergie; Tardieu; Flandin; Barse; Barlow; Druitt; Flint; Gray; Hughes; Neill; Neligan; Thompson; Taylor; Hooper, Woods; &c., &c.

Les ouvrages de médecine sont des éditions Américaines, Anglaises, Françaises et Belges.

LITTERATURE.

La collection des romans à l'ordre du jour est la plus complète possible et se compose de plus de 10,000 romans les plus choisis. Il serait trop long d'en donner la liste. La collection contient des illustrations splendides de nos meilleurs romans.

MUSIQUE.

Il est reçu chaque jour une grande quantité de morceaux de musique, Anglais, Français et Américains, à très bas prix.

Instruments de Médecine.

La maison se charge de faire venir à de bonnes conditions les Instruments de Médecine les plus en usage en Europe et en Amérique. Les instruments qui ont été reçus ont donné pleine et entière satisfaction.

GRAVURES.

Un assortiment choisi de gravures dans tous les genres. Nous attirons spécialement l'attention sur nos chromo-lithographes.

COSTUMES DE COUR.

La Maison a constamment en mains Robes, Rabats et Cravates pour Avocats et Conseils de la Reine, et toute commande est promptement exécutée.

RELIURE.

Un établissement de reliure et réglage est attaché à la maison et sont dirigés par MM. Lamarche et Michaud, avantageusement connus du public.

11 Septembre. 3

Le Ventilateur Patenté de Howard

CE QU'ON EN DIT.

"L'ayant pleinement éprouvé, je suis d'avis que c'est le plus parfait Ventilateur.

PROF. SMALLWOOD, M. D. L. L. D., D. C. L."

"On peut l'employer avec de bons résultats, surtout dans les chambres à soustrer et pour les maisons situées dans les quartiers malsains.

PROF. JOSEPH HENRR, Président, Institution Smithsonian, Washington."

"Si on l'applique aux demeures, écoles, hôpitaux, églises, chemins de fer, &c, &c, il donnera indubitablement un air pur aux internes. Il écarte ainsi l'objection des courants d'air. On rapporte qu'il a été adopté unanimement par l'association de New-York, pour l'avancement des arts et des sciences.—Mars 1869."

"Cette découverte est très-utile et l'appareil devrait se trouver dans tous les établissements qui demandent de la ventilation.—Rapport des Inspecteurs de Prisons et d'Asiles de la Province de Québec."

"Une des plus importantes découvertes pour assurer une ample et complète ventilation.—*Scientific American*, N.-Y."

—o—

LA VENTILATION RENDUE FACILE

Le Grand Besoin du Siècle!

Une invention scientifique, simple dans son mécanisme et peu couteux dans son adaptation est garantie procurer, sans courants d'air, un air pur dans n'importe quelle bâtisse, railway, char ou vaisseau pour les passagers.

Partout où ce Ventilateur a été mis à l'épreuve, il a eu plein succès, et son adoption est chaudement recommandée par les plus éminents hygiénistes du Canada et des Etats-Unis.

L'APPAREIL PATENTÉ DE HOWARD pour chasser le mauvais air des bâtisses publiques, manufactures et maisons privées, &c. &c.

Cet appareil peut être adapté à toute bâtisse à un coût très réduit.

☞ Un essai est sollicité par la Compagnie de Ventilation du Canada.

J. P. WETHERS, Secrétaire.

19, Rue St. Sacrement, Montréal.

15 sept. 6—m

NITRO-KALI DE GOULDEN

OU

ESSENCE DE SAVON

SUPÉRIEURE à aucune maintenant en usage. Elle est garantie comme fesant le savon sans graisse ou lessive et avec peu ou pas de trouble.

En vente chez les Droguistes, Epiciers et Marchands du pays.

MESSIEURS:

Kerry Frère & Crathern, Lymans, Clare & Cie., Picault & Fils, H. R. Gray, Sutherland, J. Coyle, Devins & Bolton, Dufresne & McGarity, C. Reay, A. Shannon, R. Edson, J. Laverty, Evans, Mercer & Cie., E. D'Avignon, Tate & Covernton, R. Spencer, McCrory, P. McCrory, W. McGibbon, W. McLaren, J. Hutchison, R. Foster, R. McIntosh, W. McGowan, &c., &c., &c.

Fait seulement par l'inventeur.

J. GOULDEN, 117 & 179, Rue St. Laurent, Montréal.

10 Juillet. 254

MAD. VEUVE GAGNER,

LAVEUSE ET REPASSEUSE,

No. 93, RUE AMHERST

MONTRÉAL.

24 sept. 11 p—14

Dissolution de Société.

La société qui a ci-devant existé sous les nom et raison de LABERGE & BERTRAND est dissoute depuis le 19 courant.

AUGUSTIN LABERGE, PROSPER BERTRAND.

22 Sept. 1869. 13—um p

FEUILLETON DE "LA MINERVE."

LE FILS DU BATTEUR D'OR.

SECONDE PARTIE.

(SUITE.)

XVIII

Le jeune roi voulut interroger lui-même le coupable dans son cabinet, toutes portes closes. L'abbé des Pauvres comparut devant lui avec une incroyable assurance:—C'est donc toi, lui dit Louis XIII, qui as eu la lâcheté...—Le mot est dur, sire.—Tais-toi, bandit; quand on attente à la vie d'une femme....—Cette femme intéresse donc vivement Votre Majesté, sire? Le roi rougit et murmura: l'effronté coquin! Il reprit:—Quel motif t'a poussé à ce crime? Tu n'as sans doute été qu'un agent...—Maladroit, interrompit Gorju avec un soupir.—Qui t'a donné l'ordre?...—Si je l'avoue, garantissez-vous ma sûreté, sire?—Tu fais des conditions au roi, ribaud?—Je suis aux gages de M. le maréchal d'Ancre, et si j'accusais mon maître...—Tu paierais pour lui; tu serais pendu.—Je m'en [illegible] Le poisson est trop gros pour v[illegible]re. Votre colère n'ose remonter j[illegible]. Mais prenez garde! s'il me réclame.—J[illegible] lui rendrai ton cadavre. Il y aura eu erreur. Comme tu auras été interrogé, jugé et condamné par le roi, Concini ne demandera pas d'autres explications.

Gorju pâlit et perdit un peu de son effronterie:

—Votre Majesté réfléchira, dit-il d'un ton doucereux, qu'un serviteur n'est pas coupable pour avoir exécuté l'ordre de son maître. Elle me pardonnera.—Non. La justice avant tout, dit Louis XIII.

Gorju le regarda fixement:

—Eh bien! si vous ambitionnez le surnom de roi juste, pourquoi donc, sire, laissez vous impunis les meurtriers de votre père.

Le roi et M. de Luynes tressaillirent. Le roi se leva de son fauteuil, le visage en feu:

—Misérable, comment oses-tu prononcer des paroles si hardies? Ravaillac n'a-t-il pas été exécuté en place publique? Gorju sourit:—Oh! parce qu'il l'a bien voulu, le pauvre homme. Bras d'acier, mais tête faible. Les occasions de s'échapper du Châtelet ne lui ont pas manqué. Il a refusé d'en profiter. Ce n'était pas un assassin, mais un martyr, un maniaque de dévotion. Il n'était pas plus le vrai coupable que je ne le suis aujourd'hui; mais les vrais ne se laissent jamais prendre, eux.

Le roi se tut.. Il n'osait continuer ce monstrueux interrogatoire, effrayé des révélations sortant, comme des tonnerres, de cette bouche vile et infâme. Mais M. de Luynes, se sentant sur la trace d'un secret qui pouvait achever la grandeur da sa fortune, et n'étant pas retenu, comme le roi, pas des pudeurs secrètes de famille, M. de Luynes dit avec calme à Gorju:

—Tu répètes, comme un perroquet, les propos des halles, les soupçons ramassé dans les ruisseaux et qui ne peuvent s'étendre plus haut. Gorju haussa les épaules:—Je ne parle pas des assassin du roi Henri comme un chansonnier de carrefours, monsieur de Luynes. Et, s'avançant vers le roi:

—Je les connais, sire, Louis XIII tressaillit.—Oses-tu mentir si effrontément devant moi et te jouer, à ce point, de mon indulgence. La question me fera justice de tes hâbleries—Je ne mens pas, sire.—Nomme donc ces grands coupables, dit le roi en frissonnant.—Jamais, sire..—Ah! misérable, tu me trompais donc!—Jamais, reprit Gorju avec sang froid, à moins que vous ne me donniez votre parole royal de m'accorder la vie sauve.

Louis XIII, ému, agité, saisi d'une horreur profonde, se promena dans le cabinet d'un pas chancelant. Puis, se tournant vers M. de Luynes:

—Albert, laisse-moi seul avec cet homme, dit-il d'une voix hésitante.—Seul avec ce patibulaire bandit, sire?—Crois-tu donc que j'aie peur, Albert? Et, d'un geste, il lui ordonna d'obéir.—Oh! nul autre que moi ne doit entendre ce qu'il va me dire, et si mon meilleur ami assistait à cet entretien, sa vie serait en danger, Albert.

M. de Luynes se retira:

—Je vais garder la porte du cabinet avec Marsillac et Tronçon, sire.

—Dès que vous élèverez la voix, j'entrerai. A peine fut-il sorti, Louis XIII retomba, accablé dans son fauteuil, et murmura d'un ton sombre:

—Quels sont les vrais coupables?—La Galigaï et son mari. Ils ont soufflé le feu. Ils ont inspiré l'idée du crime. Ils ont cherché l'homme qui devait l'exécuter.—L'homme? Dis le demon, reprit le roi! Ah! ma haine était donc juste. Je respire comme si tu avais soulevé une montagne qui écrasait ma poitrine. Mais étaient-ils seul?—Non, sire.—Nomme donc leurs complices. Tu as juré de ne me rien cacher, et ta vie dépend de ta franchise.—M. le duc d'Epernon a fourni l'homme, moi, je n'ai fourni que le couteau.—Ah! s'écria le roi avec un regard radieux, en joignant ses mains, comme pour une prière, voilà donc tous nos ennemis. Soyez loué, mon Dieu, et pardonnez moi mes soupçons impies qui montaient si haut..Il fixa ses yeux ternes sur Gorju:—Ainsi, tu m'as avoué toute la vérité. Tu jures sur ta vie éternelle... Gorju recula:—Je n'oserais jurer, sire.—Te reste-t-il encore quelques noms plus obscurs à me dénoncer. Gorju trembla de tous ses membres.—Un plus illustre, plus auguste et plus redouté que tous les autres, Majesté.

Louis XIII se leva:—Tais toi, misérable. Prends garde au nom qui va sortir de tes lèvres. Cependant il est étrange que tous ces valets et cet ami du roi aient osé à eux seuls...Quel est donc ce dernier complice? parle je le veux.—C'est votre mère, sire, dit Gorju en reculant.—Tu mens, infâme! dit le roi qui s'avança vers lui avec un geste menaçant.—Sire, je l'atteste au nom de Dieu!—Les preuves! les preuves! répéta Louis d'une voix rauque. Malheur à toi si tu n'as pas de preuves.—Souvenez-vous de votre parole royale, sire.—Les preuves! les preuves!—Je les ai en main, mais si je les livre...—Les preuves, bandit? Prends-tu donc le roi de France pour un parjure! Les preuves! Car seul je dois les connaître et je veux les anéantir.—J'ai servi le duc d'Epernon et j'ai servi le maréchal d'Ancre, répliqua l'abbé des Pauvres avec un sourire sinistre, et je me suis payé mes gages avec trois morceaux de papier, que j'ai cousus dans la doublure de mon pourpoint.—Donne!

Gorju déchira la doublure et en retira une lettre:

—Voici le billet adressé par Concini o Concini à M. le duc d'Epernon. Le roi lut à voix basse, laissant échapper des lambeaux de phrases qui le frappaient:—Nous remuons dans son cœur l'ambition, la jalousie, la vengeance...L'idée de sang mûrit...

En Guyenne vous trouverez un de ces soudards de goupillon qui prient saint Jacques-Clément !. Un Ligueur qui ait envie d'être canonisé ! » Horrible ! dit Louis XIII après avoir achevé.—Voici la réponse de M. d'Epernon, continua Gorju.

Le roi lut : « J'ai trouvé l'homme. Moine par la tête, il a des visions, il a le bras d'un boucher. Sans feu ni lieu, il cherche une place au ciel. Pour lui le roi est un huguenot et la Ligue a dit : Il est bon de tuer les rois huguenots »

—Et ce d'Epernon m'a baisé la main ! murmura Louis XIII avec un geste de dégoût. Mais ces lettres infâmes n'accusent pas ma mère. Il s'agit de vagues suggestions. Les Florentins l'ont irritée contre son mari, mais elle n'a pas su, elle n'a pas voulu, elle n'a pas ordonné le crime. Tu vois bien que c'était un mensonge.—Vous m'avez promis la vie sauve, sire. Eh bien lisez ce dernier billet ; il y a que deux lignes sans signature, mais terribles, et vous reconnaitrez l'écriture.

Le roi le saisit d'une main tremblante et lut :

—« Duc d'Epernon, comptez sur celle qui sera bientôt toute puissante pour la fortune de ses amis. »

Louis chancela sur ses jambes, et Gorju s'avança pour le soutenir :

—Ne me touche pas, maudit, toi qui as fourni le couteau à l'homme, dit-il avec des yeux égarés. Va-t-en va-t-en.—Suis-je réellement libre, sire ! s'écria Gorju avec un mouvement de joie.

Le roi s'appuya au dossier du fauteuil et appela d'une voix vibrante :—Albert !

M. de Luynes parut à la porte du cabinet.

—Faites conduire cet homme au logis de votre frère Cadenet, poursuivit le roi, et qu'il y soit gardé à vue. Je lui ai promis la vie sauve mais s'il tente de s'échapper, qu'on le tue comme un chien.

(A CONTINUER.)

LA MINERVE

MERCREDI MATIN, 29 SEPT. 1869.

Nos échanges d'Ontario sont remplis de longs compte-rendus de la dernière exposition provinciale, qui vient d'avoir lieu à London. Tous s'accordent à parler avec éloges de cette grande exposition qui, à ce qu'ils affirment, n'a jamais eu encore un succès pareil. Les exposants étaient nombreux et venaient de toutes les parties de la province ; le site était bien choisi et on pouvait y avoir accès par les meilleures voies carossables comme par les chemins de fer ; la récolte a été extrêmement abondante et se prêtait admirablement à une telle exposition.

A part cela, la présence de personnages aussi distingués que Son Altesse le Prince Arthur et Sir John Young comptait bien pour quelque chose dans ce concours extraordinaire, favorisé par toutes les circonstances possibles.

Aussi, estime-t-on, qu'il n'y avait pas moins de 20,000 visiteurs de plus qu'aux expositions antérieures. Ce chiffre démontre l'intérêt qui se rattache à la cause agricole et industrielle dans la province d'Ontario et servira à encourager dorénavant le public à exposer en aussi grand nombre que possible, puisque généralement on montre tant d'attention pour ces comices agricoles. L'indifférence seule tue les meilleurs mouvements, mais du moment que la classe populaire veut travailler au succès d'un objet aussi important, on peut être certain que la réussite ne saurait tarder.

L'exposition de London a donné une bonne idée de la prospérité de l'agriculture dans cette province que la nature a si bien favorisée.

On y a constaté des progrès marqués sous tous les rapports. Il y a amélioration dans les procédés de culture et dans l'élevage des animaux domestiques, qui contribuent à un si haut point à rendre une exploitation agricole vraiment productive. Les échantillons de têtes chevaline, bovine et ovine étaient réellement remarquables. Les cultivateurs comprennent en grand nombre la source de richesse qu'ils peuvent se créer par l'amélioration du bétail, dont ils voient les meilleurs résultats dans tous les pays où l'on raisonne l'agriculture.

La partie industrielle n'était pas moins soignée et fesait également honneur aux exposants.

Il serait fastidieux d'entrer dans de longs détails sur cette exposition et nous nous bornerons à constater des succès aussi marquants et qui en promettent de plus grands pour l'avenir.

Il a été, parait-il, fort difficile de s'entendre sur le choix de la localité pour la prochaine exposition. Ça été une vraie dispute de clocher faite pourtant loyalement.

Les Torontonniens fesaient valoir les avantages de la métrope provinciale, les représentants d'Ottawa montraient toute l'importance d'une exposition au sein même de la capitale et, après bien du grabuge, il fallut en venir aux voix. L'étoile de Toronto fut la plus favorisée et dix voix de majorité s'inscrivirent en sa faveur.

Comme fiche de consolation, on a presque promis à Ottawa qu'elle serait le lieu choisi par avance pour l'exposition de 1871.

Le choix d'une localité pour ces comices agricoles peut influer considérablement sur son succès et il faut avant tout qu'elle offre des facilités de transport pour les exposants.

ACTUALITÉS.

Il vient d'être décidé que Nos Seigneurs les Evêques Guigues, Taché et plusieurs prêtres partiront le 16 octobre par la ligne française pour Rome, et Nos Seigneurs l'Archevêque et les Evêques Horan, Larocque, Laflèche et un nombre considérable de membres du clergé partiront le 23 octobre par la ligne canadienne.

—

On sait que le départ de nos zouaves Canadiens est fixé à demain. Aujourd'hui on reunira tous les zouaves en ville pour faire les derniers préparatifs de départ. Plus de quarante zouaves de Québec et des Trois-Rivières sont arrivés ce matin par le vapeur de la Compagnie du Richelieu. A huit heures de l'avant-midi, demain, il y aura une grande messe au Gésù, à laquelle assistera ce détachement de nouvelles recrues pontificales. Mgr. Taché devra faire le sermon de circonstance.

A trois heures de l'après-midi, les zouaves se rendront à l'Eglise de l'Evêché, où sera prononcée l'allocution du départ, puis à quatre heures le convoi à destination de New York emportera ces braves compatriotes sur le sol étranger, pour partir samedi à bord du paquebot français.

Le capitaine Guilbault, de l'Assomption, est nommé commandant du détachement pendant le trajet jusqu'à Rome.

—

On nous apprend que le Rvd. M. Michaud, P. S. V., et professeur du Collège Joliette, travaille activement au plan de l'Eglise St. Pierre de Rome dont on veut faire une miniature dans la cathédrale, que les autorités religieuses se proposent d'ériger en cette ville. On se rappelle que M. Michaud accompagna le second détachement des zouaves pontificaux comme aumônier, puis passa quatre mois à Rome pour eller étudier le mode d'architecture, comme les vastes et diverses proportions du plus beau temple de l'univers. Cette tâche difficile ne pouvait être confiée à des mains plus habiles, car plusieurs beaux édifices élevés ici dans ce pays et ailleurs disent tout le talent de celui qui en donna les plans.

M. Michaud fait le plan de l'église de St. Pierre en bois ; nous croyons que sa longueur sera de huit pieds sur huit de hauteur. Rien n'y manquera ; tous les détails presque infinis de ce temple y seront reproduits. On y mettra aussi le même nombre de chapelles.

On nous dit que l'ouvrage déjà fait est un véritable bijou et admirable à voir.

M. Michaud n'espère pas finir son travail avant trois ans.

S'il atteint le succès que l'on espère, il attachera son nom à un monument qui sera la plus éclatante preuve de son habileté, de sa patience et de ses connaissances architecturales.

—

Nous apprenons avec plaisir, dit le *Courrier du Canada*, que M. l'abbé Provancher, le savant Rédacteur du *Naturaliste Canadien*, vient d'obtenir de ses supérieurs la permission de se retirer de l'exercice du saint ministère, pour se livrer uniquement à ses études scientifiques. Nous ne pouvons qu'applaudir aux décisions des autorités lorsqu'elles consentent ainsi à se priver d'hommes précieux dans l'exercice du saint ministère pour permettre au clergé de se maintenir à la tête du mouvement scientifique en ce pays. Nous savons qu'en outre de sa publication du *Naturaliste*, M. l'abbé Provancher travaille depuis longtemps à la faune mammologique du Canada, et que ce travail, fruit de longues études et de recherches multiples, va être bientôt livré à la presse si l'auteur peut compter sur un encouragement suffisant.

Tout en se livrant à ses travaux, le savant abbé espère pouvoir refaire sa santé, sérieusement compromise par les labeurs du saint ministère.

—

Le Rév. Geo. Belcourt, missionnaire de l'Ile du Prince-Edouard, va publier prochainement un dictionnaire Français Sauteux, auquel il travaille depuis 28 ans. Il y joindra une grammaire complète de cette langue si remarquablement riche. L'ouvrage sera imprimé aussitôt que les frais en seront assurés par les souscriptions particulières des amis des lettres.

—

Le *Courrier de St. Hyacinthe* nous apprend que M. le Curé de cette ville a annoncé dimanche son départ pour la France. Le mauvais état de sa santé le force de retourner dans sa patrie.

Cette détermination occasionne de bien légitimes regrets. Par son zèle, M. Delacroix s'est acquis l'estime et l'affection de tous ses paroissiens. Et le souvenir de sa piété et de ses vertus vivra toujours parmi nous. Les pauvres rediront longtemps combien il se plaisait à soulager leur misère. Bien que ses ressources fussent très restreintes, il ne repoussait jamais ceux qui se recommandaient à sa charité. Aussi nous avons vu couler les larmes de plus d'un pauvre quand il a fait ses adieux en chair.

Des adresses lui ont été présentées par Mr. Bachand, M. P. P., au nom des citoyens, dont il exprimait les regrets et par l'Union Catholique de St. Hyacinthe.

—

Mgr. Maret, Evêque de Sura, doyen de la Faculté de théologie de Paris, vient de faire hommage au Souverain-Pontife du premier exemplaire de l'ouvrage qu'il va faire paraitre à propos du Concile. Cet ouvrage, publié par l'éditeur Henri Plon, a pour titre : *Du Concile général et de la paix religieuse ; la constitution de l'Eglise et la périodicité des Conciles généraux.*

Garibaldi et l'amiral Persano.

La publicatisn de l'amiral Persano se rapportant aux évènements de 1860 et 1861 vient de provoquer une polémique assez curieuse entre l'amiral et le général Garibaldi. La lettre suivante a été adressée par ce dernier au directeur du *Movimento* :

Caprera, le 24 août 1869.

Cher Barilli,

Insérez, je vous prie, quelques observations sur le journal de l'amiral Persano.

Ma correspondance avec l'amiral commence le 4 juin 1815 (voir la lettre reproduite dans le dit journal). Les combats de Calatafimi et de Palerme ont eu lieu les 15, 27, 28, 29 et 30 mai ; puis armistice et capitulation de l'armée bourbonienne.

C'est donc après le résultat heureux de l'expédition, couronnée par les faits d'armes susmentionnes, que commenceta les amours cavouriennes.

Il serait superflu de noter que la nouvelle de notre débarquement et des premiers succès a suffi au peuple des Vêpres pour que l'île entière fût en armes contre l'oppresseur, à qui restaient seulement les forteresses de Milazzo, Messine, Augusta et Syracuse.

On sait toutefois ce que nous avons fait de ces forteresses ; on sait que, Milazzo débarrassé, l'armée méridionale, assistée des populations en armes, poursuivit victorieuse sa route jusqu'au Volturne.

Pourquoi, si l'expédition des Mille devait être aidée *le mieux possible par le gouvernement monarchique*, pourquoi, dis-je, ne nous permit-on pas de prendre les 15,000 bonnes carabines que nous possédions à Milan, achetées avec les fonds du « million de fusils ? »

Pourquoi, au contraire, permit-on à la Farina de nous donner mille mauvais fusils ?

Pourquoi la protection et l'aide dont on s'est vanté n'ont-ils pas commencé à notre départ de Quarto ?

Pourquoi, tandis qu'on se battait encore dans les rues de Palerme, qu'on fabriquait une livre de poudre pour l'employer aussitôt, le commandant d'Aste, du *Governolo*, ancré dans ce port, répondit-il à un jeune Pamerlitain envoyé par moi : « Je ne vous donnerai pas de poudre ; retirez-vous ! »

La défense, de la part du Gouvernement, de passer sur le continent est un fait historique ; les manèges de la Farina au nom du comte de Cavour, pour me retenir dans l'île, le sont également ;

Persano est une de mes connaissances de longue date, c'est-à-dire depuis le temps où nous étions au Rio de la Plata jusqu'à l'époque mentionnée par les lettres ; et je dois reconnaitre que, étant prisonnier à bord du *Carlo Alberto*, commandé par lui en 1849, je reçus de lui de nombreuses politesses. Il n'est donc pas étrange que je l'aie traité avec distinction en 1860, et qu'il se soit montré personnellement cordial envers moi.

Cela n'empêche pas qu'il m'ait assuré avoir reçu l'ordre de me poursuivre et de m'arrêter ; et, si cela n'eut pas lieu, c'est que l'expédition, qui aurait dû cotoyer la Sardaigne pour gagner la partie occidentale de l'île, fut heureusement poussée vers la Toscane par des circonstances imprévues. Je ne tombai donc pas dans les griffes de l'escadre italienne.

Pourquoi, pendant tout le temps que dura mon expédition, a-t-on continué de soulever la Sicile contre moi, sous prétexte d'annexion ? m'a-t-on forcé enfin à laisser l'armée sur le Volturne, à la veille d'une bataille, pour aller apaiser la population de l'île ?

Et les manèges des agents cavouriens sur le continent napolitain pour provoquer une révolution contre le Bourbon avant notre arrivée, et nous en oter le mérite, tandis que le gouvernement sarde faisait des protestations d'amitié à cet infortuné François II ?

Et le coup de pied de l'âne donné par le même gouvernement sarde à ce monarque avec les 40,000 hommes destinés à combattre la *révolution personnifiée en Garibaldi* (lettre de Farini à Bonaparte) ?

Si tout cela est aide et protection, j'en laisse juges les Italiens.

Qu'on dise donc plutôt que, quand l'expédition des Mille et la haine des populations méridionales contre les Bourbons eurent ébranlé ceux-ci au point que leur chute ne faisait plus aucun doute ; alors l'*effeuilleur* accoutumé de l'artichaud, stupéfait par tant d'évènements, auxquels ils ne s'attendait pas, et poursuivant ses mesquines intrigues, mit la main sur la Sicile, en renvoyant à des temps meilleurs, et après une autre accumulation d'astuces et de mensonges, le soin de cueillir la feuille continentale. Mais tel n'était pas l'avis de l'Italie, lancée loyalement dans la voie de la régéneration totale.

Garibaldi a promis d'arrêter Mazzini, dit Persano. Tous savent que Mazzini a été protégé par moi à Naples contre la colère populaire, excitée par les cavouriens. Et pourquoi l'aurais-je arrêté à Palerme ? Cette idée seule me revolte

Comme un grand nombre d'archimandries du doctrimarisme m'ont appelé enfant (enfant ou non, j'ai la conscience de n'avoir jamais plié aux caprices des puissants ni aux conseils des doctrinaires, quand les uns et les autres voulaient me détourner du sentier de ma conviction), il en résulte qu'on voit çà et là certains gâcheurs de papier épistolaires et diplomatiques écrire : L'enfant Garibaldi, toujours mal entouré, mal conseillé, tantôt en proie à Mazzini, tantôt serviteur aveugle de la monarchie.

Sur ce, je désirerais qu'on perdît moins de paroles, et que les Italiens se souvinssent qu'ils ont besoin de relever leur dignité dans le monde.

Adieu ! et croyez-moi toujours votre

G. GARIBALDI

Voici maintenant la réplique de l'amiral Persano. C'est une lettre adressée à la *Gazette de Turin* :

Monsieur le directeur,

Par respect pour la mémoire de S. Exc le comte de Cavour, je me permets de vous prier de vouloir bien insérer ce qui suit dans votre estimable journal ; je vous en serai très obligé.

L'illustre général Garibaldi, dans sa lettre du 24 août 1869 à M. Barrili, directeur du journal le *M. viviento*, dit que je lui assure avoir reçu l'ordre de le poursuivre et de l'arrêter sur la route de Sicile, où il allait aider le mouvement national qui avait éclaté. Je ne me rappelle pas avoir jamais dit cela. Mais si le journal l'affirme, je ne le nierai pas ici. Je dirai que j'ai stupidement menti :

Stupidement, puisqu'il y a comme preuve du contraire le télégramme officiel du comte de Cavour, où il dit clairement « que je devais « le laisser (le général) poursuivre son chemin, « si je le rencontrais en mer » (laquelle réserve donna lieu à ma lettre au comte, en date de Tortoli) ;

Stupidement, puisque la Farina, dévoué à la politique cavourienne, qui se trouvait à mon bord et qui se rendait auprès du général pour le soutenir, n'eût démenti dès que le général lui aurait adressé des remontrances au sujet de cet ordre ;

Stupidement enfin, puisqu'une pareille injonction ne pouvait se concilier avec mon arrivée à Palerme et avec les offres d'aide faites par moi au général ; ces offres ne pouvaient être faites qu'avec l'autorisation du comte.

Le général dit encore qu'il ne m'avait pas promis l'arrestation de Mazzini. Je suis convaincu d'avoir entendu ce que j'ai rapporté, c'est-à-dire qu'il arrêterait Mazzini si celui-ci se mêlait à une politique contraire à Victor-Emmanuel, et non autrement.

Je puis avoir mal entendu. Du reste, si la seule idée de cette arrestation le révoltait, que s'ensuivrait-il ?

La conjecture naturelle qu'il n'avait pas de répugnance à suivre la voie mazzinienne pour obtenir l'unification de l'Italie, et je laise à penser à tout Italien de bonne foi si cette voie était appropriée au but.

A la suite de l'arrestation demandée par le comte, à la suite de sa défiance au sujet de l'affection du général pour le Roi, j'eusse donc été bien peu clairvoyant, moi qui croyais Garibaldi dévoué au point de m'en rendre garant auprès du comte.

Le brave général termine en rappelant aux Italiens qu'ils ont besoin de relever leur dignité. Oh ! certes, oui. Et cela s'obtient en banissant les haines de parti, en accordant à chacun ce qui lui es dû. Et je me flatte que personne ne peut m'accuser d'avoir manqué à ce devoir dans le journal que j'ai récemment publié, et spécialement envers le général à qui l'on doit beaucoup.

Ce qu'on lui doit, je le sens et je le reconnais aussi bien qu'aucun autre.

Turin, le 8 septembre 1869.

C. DE PERSANO.

Diner à l'Hon. M. Rose.

Le diner offert par les citoyens de Montréal à l'hon. M. Rose a eu lieu hier avec un succès qui marquera dans les pages de la gastronomie politique. Rarement hommage aussi complet a été rendu à un homme public ; car ça n'est pas tous les jours que l'on voit les partis militants suspendre spontanément la lutte, pour rendre un égal hommage d'affection et de sympathie à un combattant qui doit s'éloigner. Tel est l'ascendant, tel est le prestige des grandes vertus civiques, de la noblesse de caractère, de la grandeur d'âme, de l'intégrité de l'hon. M. Rose, que toutes les nuances d'opinion se sont fondues en un enthousiasme général pour reconnaitre son mérite. La liste que nous publions plus loin parle d'elle-même ; elle porte les noms les plus honorables de la cité et du pays.

Le diner a eu lieu au St. Lawrence Hall, où il faut toujours aller, quand il s'agit d'avoir une table choisie.

Son Honneur le Maire présidait, ayant à sa droite l'hon. M. John Rose, Sir G. E. Cartier, Le Consul des Etats-Unis, Gén. Dart, Richard Potter, Ecr., Président du Grand-Tronc, l'hon. M. Dunkin et le Capt. Price, M. P. d'Angleterre. A sa gauche étaient le Lt. Gén. Sir Chas. Windham, l'hon. J. S. Macdonald, Lord Alexander Russell, Sir Michael Beach, Thomas Workman, M. P., l'hon. M. H. Holton et l'hon. Dr. Tupper. La vice-présidence était remplie par son Honneur le Juge Coursol, le Procureur Général Ouimet, E. Carter, Ecr., M. P. P., M. P. Ryan, M. P., et A. M. Delisle, Ecr.

La salle à diner, dont l'apparence est toujours riche avait un surplus de décorations d'un bel effet. Les drapeaux anglais français et américains étaient suspendus en trophées en arrière du Président. La table était excellente et M. Hogan s'est montré sans rival dans l'organisation de la partie culinaire. Les vins étaient bons et les mets succulents. La carte atteste de la variété des plats. Il n'eut été guère possible d'espérer mieux, même en doublant le prix des billets.

Voici la Carte du diner ;

SOUPE.—Tortue verte.
POISSON.—Poisson du Saguenay, bouilli, Sauce au homard.
ENTRÉES.—Petits Patés aux Huitres à la Bechamel. Cotelettes d'Agneaux panées aux pois. Timbale de Financier aux Champignons. Turbin de Filet de Volaille, piqué aux Truffes. Chartreuse de Légumes aux Filets de Lièvres. Filet de bœuf piqué aux Epinards.
BOUILLI.—D'inde. Sauce aux huitres. Ronde de bœuf avec des végétaux. Gigot de mouton. Sauce aux câpres. Langues de bœuf.
ROTI.—Filet de bœuf et pudding Yorkshire. Gelée de gadelle. Jambon de Cincinnati. Sauce au Champagne. Oie. Sauce aux pommes.
VEGETAUX.—Patates, Navets, Chouxfleurs, Céleri, Tomates, Radis.
VENAISON.—Canard noir. Sauce à la gelée. Pommes à la meringue. Des pyramides en sucre. Plum pudding. Charlotte russe Des poires. Crêmes Tartes.
DESSERTS.—Des grappes, Figues, Raisin, pommes, Prunes, Noix, Melons, Amandes, Pêches.
VINS.—Sherry, Champagne, Claret.
Café, Liqueurs.

La musique était ravissante ; cette partie était confiée aux Carabiniers, et l'orchestre enlevait les morceaux avec un succès complet.

A la fin du diner, Son Honneur le Maire commença à proposer les santés comme suit :

« La Reine. »

Ce toast qu'il est maintenant de mon devoir de vous présenter est toujours le premier dans toutes les circonstances de ce genre—le premier à la table d'amis, le premier dans les sentiments et les affections de tout bon et loyal sujet. Et quel est le bon sujet en Canada qui n'est pas loyal, loyal à sa souveraine et à son pays, et qui ne benisse les bienfaits de la vraie liberté dont il jouit sous le règne doux et juste de l'une des plus grandes Reines que la terre ait encore vue.

« Les Membres de la Famille Royale, etc. »

Après avoir acclamé avec tant de chaleur la santé de notre bien aimée souveraine, il est naturel de supposer que les membres de la famille Royale doivent aussi avoir une large place dans votre affection et votre estime. On en a vu des preuves évidentes dans les receptions enthousiastes que le peuple de ce pays a faites au Prince de Galles, au Prince Alfred, et tout spécialement au jeune et aimable Prince Arthur, qui s'est déjà fait une reputation d'or dans toute la Puissance. Puisse le ciel répandre sur lui ses bénédictions et rendre son séjour au milieu de nous agréable et heureux, et puisse-t-il retourner au sol natal enchanté des canadiens. « Messieurs à la santé des membres de la famille Royale, etc. »

« Le Président des États-Unis. »

Il est de notre devoir comme acte de courtoisie internationale, et en même temps c'est un plaisir comme marque d'amitié pour le gouvernement et le peuple de la république voisine, de rappeler en cette occasion le nom du premier magistrat de ce grand pays. La géographie, le commerce, la communauté d'intérêt et le simple bon sens suffisent pour faire comprendre la nécessité pour les deux pays de vivre dans la plus parfaite amitié. J'espère que ce sentiment durera toujours. J'espère que nous vivrons longtemps en bons voisins, sans autre rivalité que celle de bien faire. « Messieurs, veuillez boire avec moi, à la santé du Président des Etats-Unis. »

M. Dart, le Consul Général des Etats-Unis, répondit comme suit :

M. le Président,—Je dois vous remercier ainsi que cette assemblée, pour la santé qui vient d'être portée au « Président des Etats-Unis. » Je vous remercie en son nom, la comprenant toutefois dans un sens plus large et comme étant un compliment à l'adresse du gouvernement dont il est le plus honoré membre. Je vous remercie au nom des Etats-Unis. Je vous sais gré qu'en cette occasion de deuil, vous n'ayiez pas oublié votre voisin de l'autre côté du fleuve. Je dis que cette fête est enveloppée de deuil, vû que c'est un dernier diner à l'un des hommes d'Etat les plus habiles comme à l'un des citoyens les plus estimés de la Puissance ; un homme qui a inscrit son nom avec honneur sur la liste des hommes d'Etat, qui ont commencé à façonner le gouvernement de ces vastes colonies au milieu desquelles il ne se perdra pas.

Il me rappelle le commencement de cette république américaine encore jeune, où une pleiade d'hommes d'état tels que Washington, Adams, Jefferson, Franklin, Hamilton et une foule d'autres vénérés patriotes, commencèrent à donner sans la modeler sur aucun plan la forme aux institutions futures du pays, en établissant une constitution qui, malgré tous les plus grands revers qu'une nation puisse soutenir, a maintenu les états ensemble, et je pense que je puis le dire sans égotisme, a protégé, et préservé une nation aussi intelligente et industrieuse qu'aucune autre qu'on pourrait mettre en parallèle. Je me reporte en souvenir aux jours de nos luttes pour le maintien de notre nation, lorsqu'une partie des Etats cherchèrent à nationaliser l'esclavage africain, aux dépens de l'intégrité de la nation ; lorsque sous l'action de la Providence le regretté Lincoln et l'invincible capitaine Grant devinrent les sauveurs de nos institutions. Administrer un gouvernement, c'est une chose. Pour en façonner et en modeler un autre, c'est une autre chose et bien différente. Les Etats-Unis ayant traversé les troubles, l'anxiété et les vicissitudes de la dernière guerre et ayant subi la plus forte épreuve, qui, comme je l'espère, ait encore pu, suivant les calculs humains, être appliquée à la première, on ne saurait présumer que le peuple de ce gouvernement puisse être le spectateur désintéressé des évènements qui marchent et sont sur le point de s'accomplir dans ces provinces de l'Amérique du Nord. J'emploie la désignation « désintéressée » dans son sens populaire et social.

Soit que vous restiez dépendants de la mère-patrie, ou que vous donniez naissance au germe d'un empire, ce sont des questions qui vous concernent personnellement et dans lesquelles notre gouvernement n'a nullement l'intention de s'immiscer.

Mais à raison de nos liens de consanguinité, de commerce et d'affinité, notre peuple s'y intéressera cependant d'une manière très vive.

Il y a plusieurs années, on a dit du pays que j'ai l'honneur de représenter commercialement, que c'était un lion sans os. Celui qui a fait attention à sa croissance subséquente, à ses améliorations militaires, et à la maturité vers laquelle il s'avançait rapidement, ne pourra manquer de s'apercevoir que le cartilage s'est converti à la fois en os et qu'il s'étend encore et mûrit.

Quiconque examinera la carte de l'Amérique du Nord ne pourra manquer de comprendre que la vaste étendue de territoire comprise dans cette puissance, avec ses forêts illimitées et ses rivières, vastes en étendue, avec ses mines inexploitées et ses ressources agricoles, a un avenir qui se présente sous les auspices les plus favorables, aussi brillant et aussi réussi que celui qui attend son voisin du Sud. Bien que la vigne et l'arbre de figue ne fleurissent pas ici, la nature a compensé le pays en lui donnant une population active et entreprenante, adonnée au travail, qui peut suppléer grandement aux défauts climatériques. On a dit avec vérité que le zéphir du Sud pouvait agiter une plume ou se jouer dans les boucles annelées d'une dame, mais le tornado qui déchire les rocs et déracine le chêne vient du nord.

Soyez assuré, M. le Président et Messieurs, des bons désirs de mon gouvernement pour votre prospérité et votre bonheur comme peuple. (Fortes acclamations.)

« Son Excellence le Gouverneur Général. »

Son Honneur le maire prend la parole :

Comme représentant de Sa Majesté dans ce pays, la santé de Son Excellence le Gouverneur Général doit être accueillie avec le plus grand plaisir. Mais outre sa position, nous devons être heureux de reconnaitre sa valeur personnelle, ses nombreuses vertus, son urbanité et son grand désir de faire justice égale à tous et souhaiter que ses efforts soient couronnés de tout le succès désirable et que son administration soit une bénédiction pour le pays. Messieurs, à « Son Excellence le Gouverneur Général. »

« Les Lieutenants Gouverneurs de la Puissance. »

Je sens qu'il est un peu difficile pour moi de présenter ce toast comme il devrait l'être, puisque je n'ai pas l'honneur de connaitre tous les Lieutenants Gouverneurs. Mais je puis dire en toute sureté, que s'ils ressemblent tous par la noblesse de leur caractère à notre excellent Lieutenant-Gouverneur, qu'ils sont hautement dignes de nos meilleures témoignages de respect et d'admiation. Messieurs, aux « Lieutenants Gouverneurs de la Puissance. »

" L'Armée, la Marine et nos braves volontaires."

Lorsqu'en traversant la France, la Prusse, l'Autriche et l'Italie, nous voyons ces immenses armées levées par la conscription, nous pensons avec satisfaction et orgueil à l'Armée et la Marine Britanniques, et pourquoi ? parce que c'est de leur volonté et de leur choix libre qu'ils se sont faits soldats ou marins pour la défense de la patrie. C'est là comme vous le voyez un point de contact et de ressemblance avec nos braves et estimés volontaires, et je suis convaincu que si le jour venait que l'on eut besoin de leurs services, veuille le ciel nous épargner cette calamité, ils seront prêts à payer de leur personne et à défendre la patrie.

Sir Charles Windham et le Lt.-Col. Routh y répondire.

" Notre hôte, l'Hon. John Rose."

Son Honneur le Maire prend la parole :

Le devoir que j'ai maintenant à remplir m'est très agréable. C'est de vous présenter ce que, suivant la stricte étiquette de l'après diner, nous pouvons appeler, je suppose, le toast de la soirée.

Vous savez tous l'objet de notre réunion ici ce soir, nous avons à rendre l'expression de notre estime et de notre considération à l'un qui a longtemps vécu au milieu de nous et qui est maintenant sur le point de nous laisser, lequel, en commençant fort jeune la profession légale, a renversé par son indomptable énergie et son grand talent, par sa haute intégrité et son estimable conduite, tous les obstacles qui pouvaient s'opposer à son succès ; et lequel, bien qu'encore jeune s'est élevé par sa profession au pinacle de la distinction et de l'honneur et, s'il y avait consenti, occuperait depuis longtemps un siége sur le banc.

Vous vous rappelez tous, il y a environ huit ans, quand cet avocat distingué discontinua de pratiquer activement au barreau combien notre classe commerciale ressentit le vide qu'il créait ainsi dans la profession légale ; je l'ai peut-être moi-même éprouvé plus qu'un autre, parceque j'avais contribué activement à causer ce vide.

Comme ce fut moi-même qui lança le savant monsieur dans la vie publique en le proposant le premier sur les hustings, comme représentant de notre ville en 1857 :—et je puis dire maintenant que, bien qu'en diverses occasions j'ai différé de vues avec cet honorable monsieur sur des questions publiques et encore dans une circonstance toute récente sur un sujet fort important : je n'ai jamais regretté la part que j'ai prise en la circonstance que je viens de mentionner.

Mais cette réunion n'ayant aucun but politique, nous n'avons pas à discuter sur les nuances politiques d'opinion. Nous avons ici ce soir des représentants de toutes les couleurs d'opinion politique réunis pour rendre honneur à un homme que tous estiment, indépendamment des divergences politiques ou de parti.

L'hon. monsieur doit voir dans cette réunion et dans le nombre considérable de nos meilleurs citoyens venus ici pour lui rendre honneur, je dis qu'il doit voir, ce dont aucun homme serait fier et heureux, l'une des fortes preuves qu'un citoyen puisse recevoir, combien il est aimé et estimé par toutes les classes de notre population, Messieurs, je vous offre la santé de « notre hote, l'hon, John Rose. »

L'hon. M. Rose répondit comme suit :

M. le Maire et Messieurs,

Je dois avouer en toute sincérité que jamais dans aucune occasion, je n'ai eu besoin d'autant de force pour conserver l'empire sur moi-même : Pour tout homme de cœur, qui va quitter son pays, il est bien difficile d'exprimer en terme appropriés, toutes les émotions qu'une pareille circonstance peut faire naitre en son âme. Quant à moi, cela me semble audessus de mes forces. Abandonner même pour un temps une ville que l'on a habitée pendant trente-cinq ans de sa vie ; dire adieu à de nombreux amis d'autrefois, la plupart, je l'espère, pour un temps seulement, mais d'autres peut-être pour toujours, laisser une carrière publique assez active, n'est-ce pas suffisant pour éveiller chez tout homme quelque peu sensible une foule d'émotions aussi fortes que variées? Et lorsque je vois devant moi non seulement de vieux amis, mais aussi beaucoup de ceux avec qui je différai souvent d'opinion tant dans le commerce habituel de la vie que dans le cours des affaires, ceux avec qui j'eus à faire les luttes professionnelles ; quand je vois surtout un grand nombre d'adversaires politiques, qui, oubliant les différences d'opinion exprimées souvent dans de chaleureuses discussions à la Chambre ou sur les hustings, ont bien voulu prendre part à ce banquet d'amis, personne, je pense, ne sera surpris si je suis forcé de m'avouer presqu'incapable de surmonter l'émotion que me cause un pareil témoignage de sympathies dont, certes, je me reconnais très indigne. (Applaudissements.)

Il me parait d'autant plus difficile de répondre dignement en cette circonstance que je sais qu'il me faut autant que possible éviter de toucher tous les points de la politique susceptibles de controverse, et me borner à vous témoigner ma reconnaissance pour un adieu aussi sympathique. Il est vrai que les opinions politiques que je pourrais émettre ne sont plus d'aucune portée, de même que personne ne saurait s'en formaliser. Le champ qui me restera ainsi, sera bien limité pour pouvoir vous intéresser. Cependant dussé-je avoir le désagrément de parler un peu trop exclusivement de ma personne, je pense que cela est encore préférable, je crois pouvoir dire avec justice qu'autant qu'il a été en mon pouvoir, j'ai tâché de m'acquitter envers mes compatriotes de la tâche qu'il a pu m'être donné de remplir. Toutes les fois qu'il s'est présenté deux voies de faire mon devoir, l'une désagréable, l'autre agréable, je me suis toujours efforcé de prendre cette dernière ; mais je crois que c'est la ligne de conduite ordinaire à tous et je ne dois m'en attribuer aucun mérite. Quoiqu'il en soit, si je jette un regard sur ma carrière passée, plus j'y cherche qui a pu me valoir de mes amis tant d'indulgence, et plus j'y trouve pour mes opposants des sujets de censure et même de pardon.

Il y a déjà trente ans, lorsque j'arrivai en cette ville, Montréal avait à peine 27,000 habitants ; et voila qu'aujourd'hui, elle est au premier rang parmi les villes de ce continent par sa population, sa richesse, l'étendue et la variété de son commerce, ainsi que par la solidité et la beauté de ses édifices. A peine voyait-on alors une manufacture ; et aujourd'hui des milliers de cheminées gigantesques annoncent au loin le nombre et la prospérité de ces établissements, les navires qui fréquentaient alors nos ports pourraient à peine servir de phares flottants à ces nombreux superbes vapeurs à hélices qui nous apportent les produits du monde pour recevoir les nôtres en retour. (Applaudissements.) Si nous étendons notre vue, sur tout le pays, nous y voyons partout d'immenses changements, tels, que l'histoire d'aucun pays n'en a jamais présentés dans un aussi court espace de temps. Nous voyons alors quelques colonies éparses, sans importance, sans initiative, et même ennemies, offrant à peine si l'on en excepte la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau Brunswick, une population de 800,000 âmes, aussi inconnues, aussi éloignées les unes des autres que le sont aujourd'hui les deux extremités de ce continent. La riche Province d'Ontario, n'était qu'une vaste solitude, sans crédit, ni ressources, incapable de défricher ses terres désertes, en proie aux dissentions politiques. A côté, notre propre Province de Québec, maitresse de la clef de l'Océan, dictant des lois à l'Ouest, était en proie aux luttes intestines, à la revolte qui amena l'établissement de la loi martiale et finit par semer la ruine partout.

Le mariage des deux provinces qui suivit, quoiqu'il fût plutôt l'effet des circonstances que de l'affection mutuelle, ne fut pas tout-à-fait si malheureux. On se réconcilia ; on se mit à l'œuvre ; des chemins de fer furent construits, des lignes télégraphiques établies ; nos institutions municipales se consolidèrent, et enfin nous marchâmes assez bien jusqu'à ce que nous celebrâmes nos noces d'argent en relâchant quelques-uns des vieux liens. (Applaudissements.) Mais en même temps, suivant le cours de la nature nos rejetons avaient grandi, et une nouvelle union se forma, qui reunira bientôt dans son sein toutes les provinces de l'Amérique Britannique du Nord.

Aujourd'hui, certes, personne ne peut nier que ce pays ne jouisse de la liberté constitutionnelle dans toute sa plénitude ; que nous avons reçu l'éducation nécessaire pour remplir les devoirs comme nous possédons tous les attributs essentiels de l'indépendance, sous tous les rapports, si ce n'est la reconnaissance nominale de l'agréable suzeraineté de Notre Commune et Gracieuse Souveraine. (Applaudissements.) Nous possédons tous les éléments qui peuvent faire la prospérité matérielle d'un pays. Nous avons l'un des plus longs chemins de fer, la plus belle navigation intérieure du monde, une flotte de magnifiques steamers océaniques, créée par l'un des nôtres et qui n'est pas inférieure à aucune des autres pays. Nous n'avons pas à rougir de nos progrès dans les manufactures, et en agriculture, nous devançons l'état empire de New York ; et notre position géographique, avec les facilités qui nous sont ouvertes, nous donnent des avantages sur les marchés voisins capables de contrebalancer les désavantages qui nous ont retenus temporairement ; nos mines de charbon et de fer sont en voie d'exploitation, et nous avons donné un nouvel élan à notre commerce de bois ; notre commerce direct avec l'étranger s'est agrandi, et nous venons d'acquérir un immense territoire, qui, si la moitié de ce qu'on en dit est vrai, en fera une région d'une richesse immense. Un voyageur anglais, remarquable par la sincérité et la justesse de ses observations, et dont je regrette vivement l'absence ici ce soir, qui a visité ce territoire sans aucune idée préconçue et a pénétré jusqu'aux Montagnes Rocheuses, fait les meilleurs rapports de la richesse du sol et de l'état du climat. J'avoue que je suis un peu tenté d'envier la nomination de mon ami et ex-collègue, M. McDougail, car je ne sache pas qu'il y ait plus belle mission que celle de poser les bases d'une nationalité nouvelle. Je ne puis me consoler qu'en pensant que, s'il est vrai comme l'on dit, que personne de ceux qui ont vécu en Amérique ne sera heureux au Ciel à moins qu'il n'y ait quelque nouvelle place à l'ouest pour y aller, il me restera pour moi dans la terre des Esprits un nouvel ouest inexploré, qu'il aura vu, lui, dans cette vie. (Applaudissements.)

Nos progrès à l'Est n'ont pas été moins rapides, et je pense que le temps n'est pas éloigné, où la nouvelle Puissance aura pour limite Terreneuve à l'est et l'Ile Vancouver à l'ouest.

Il est vrai que nous avons de grands obstacles à vaincre dans la rigueur de notre climat ; la longueur et le peu de largeur de notre pays, et la difficulté des communications entre les différentes sections n'est pas légère.

Mais si notre pays est au nord et exposé aux rigueurs du climat, nous avons une population suffisamment vigoureuse pour triompher de ces difficultés.

Les nations qui sont parvenues à la maturité au milieu des épreuves sont celles qui resistent le plus longtemps, sont les plus fortes et les plus heureuses. (Applaudissements.)

Nous avons certainement de quoi occuper les esprits les plus inactifs pendant de longues années à venir, en unissant ces provinces éparses, en terminant l'ouvrage qui est à peine ébauché ; en cherchant les mesures les plus propres à développer leur prospérité ; en donnant la consistence et l'homogenité à ce qui est si diversifié. Voila ce que nous commande le devoir avant que de songer aux probabilités de l'avenir. Ne laissons donc pas la proie pour l'ombre. (Ecoutez, écoutez.)

J'ai déjà dit que notre éducation nous rendait propre à aucune destinée et qu'ayant déjà tous les attributs essentiels de l'indépendance, nous savons comment en jouir.

Comme preuve de cet avancé je pourrais citer l'attitude du Canada relativement à ses devoirs internationaux pendant la guerre américaine dans les circonstances les plus critiques. Avec une frontière contigue de près de 1500 milles bornée par une ligne purement imaginaire, les américains sont arrivés ici en grand nombre et ont reçu l'hospitalité tant qu'ils en ont été dignes. Quelques uns remplirent ces conditions avec honneur, d'autres en abusèrent pour faire de l'Amérique anglaise la base de leurs opérations contre un pays ami. Il ne s'est pas passé une journée où il ne fut nécessaire d'exercer une continuelle surveillance dans l'exercice des devoirs de la neutralité.

Beaucoup de personnes, usant de leur droit d'appréciation, ont sympathisé avec l'un ou l'autre des partis en guerre et malgré les nombreuses occasions de difficulté, il n'est arrivé qu'un incident regrettable, l'affaire de St. Albans. Quoiqu'il fut bien connu que le coup de main avait été monté par quelques individus, à l'insu de tout le monde, cependant comme il s'était élevé quelque controverse relativement à l'argent enlevé, nous pensâmes qu'il valait mieux errer du côté de la justice et de la magnanimité et le Parlement accorda une prompte réparation au tort supposé.

C'est un motif d'orgueil pour le pays et pour le gouvernement qu'à travers ces difficultés qui nous assaillirent plus qu'aucun autre pays et qui exigeaient de nous une continuelle vigilance de la part de l'exécutif, il ne se soit pas élevé plus de plaintes ou de réclamations ; et que dans l'accomplissement de nos devoirs internationaux, quelqu'aient été l'opinion ou les sympathies personnelles, nous avons agi de manière à mériter l'expression souvent répétée de la reconnaissance du gouvernement américain.

J'insiste sur cela pour établir que ce n'est pas seulement dans les choses matérielles que nous sommes parvenus à la maturité ; mais que nous comprenons l'importance des devoirs les plus élevés et que de notre côté, il n'est surgi aucune complication qui ait mis nos relations nationales en danger. En face de ce résultat, ne nous montrons pas impatients à les détraire. Gardons-nous de commettre des actes que nous ne pourrons pas effacer plus tard. Ayant la conscience de notre efficacité à remplir tous les devoirs qui nous incombent, attendons avec calme la marche des évènements, assurés que nous sommes qu'en temps et lieu, ils arriveront à maturité et que notre destinée ne peut pas être obscure et méprisable.

J'espère que mes amis me pardonneront cette digression et je reviens à des évènements d'un intérêt plus actuel pour nous, pour ceux qui s'occupent de l'état de choses actuelles, la créaution de la Puissance.

Pour ma part, je serai toujours orgueilleux d'avoir participé à cette œuvre, surtout dans cette partie des rouages, qui affectaient la minorité et d'avoir de concert avec cette minorité, contribué à l'établissement d'un mode de rapports, qui ont fait disparaître les appréhensions délicates qui avaient pris naissance.

Si ces craintes eussent persisté, l'harmonie d'aujourd'hui serait probablement brisée et je profite de l'occasion pour exprimer tout ce que nous devons à nos honorables compatriotes qui forment la majorité de la province de Québec et qui ont répondu à nos justes attentes dans cette occasion. (Applaudissements.)

Que l'on se mette bien dans l'idée que l'avenir dépend entièrement de la continuation de cette politique libérale et éclairée d'un côté et de l'autre, puis de la répression de ces craintes jalouses ; et je suis sûr que rien ne viendra troubler l'harmonie. (Ecoutez, écoutez.)

Vous ne m'accuserez pas, j'espère, d'égoisme en disant quelque mots de la branche de l'administration à laquelle j'étais plus particulièrement lié. Je n'aurai pas le mauvais gout de parler politique dans une assemblée aussi mêlée que celle-ci et je ne vous accablerai pas, non plus, de chiffres.

Tous ceux auxquels je m'adresse sont intéressés à voir le pays dans une bonne condition financière et je ne réclame aucun mérite spécial ni pour moi ni pour mon parti. Je pense que ceux qui ont si bien rempli le role de l'opposition depuis le commencement de l'union, auraient fait la même chose à notre place ; et je ne serais pas généreux, si à la veille de partir, je ne leur rendais pas cet hommage, que, quelqu'aient été les efforts avec lesquels ils aient combattu l'établissement de la confédération, personne plus qu'eux ne s'est montré plus loyal du moment qu'elle a été établie, plus désintéressé, plus prêt à donner leur coopération patriotique pour placer le crédit du pays sur une base sûre. (Ecoutez, écoutez.)

Quant à moi, je dois reconnaitre, que si j'ai eu quelques succès, ils sont dus entièrement au chaleureux et actif support de mes amis, et à la générosité de mes opposants et que je n'ai été autre qu'un instrument de bonne volonté entre les mains de telles influences. Arrivant après un prédécesseur d'une habileté remarquable et d'une grande expérience, j'aurais pu être vaincu facilement dans une lutte où je manquais d'aptitude et où les circonstances étaient des plus difficiles. Une série de complications politiques avaient depuis plusieurs années entravé en Canada les opérations du ministre des finances ; les partis dont l'influence se balançait alors avaient mis des obstacles insurmontables à l'équilibre des recettes et des dépenses ; et nous nous trouvâmes en face d'une dette flottante au commencement de l'union.

Les Provinces Maritimes avaient autrepris et étaient en voie d'exécuter plusieurs grands travaux publics, exigeant des dépenses énormes et immédiates, qui auraient été comme une espèce de compte courant, si elles fussent tenues séparées, et si elles avaient dû être remboursées par la nouvelle puissance et chargées au livre de son passif. A part cela, nous avions à prelever l'argent pour de nouveaux travaux, dont la continuation nous avait été imposée par l'acte d'union, bien que nous ne connaissions pas encore quel était l'état de notre crédit. (Ecoutez, écoutez.)

J'avoue que je n'avais pas toute l'idée de l'importance de ces entreprises et de ces engagements, lorsque j'entrai en charge, car j'aurais plus hésité que je ne l'ai fait à me rendre coupable de la témérité de succéder à un homme aussi pourvu de ressources, et d'entreprendre une tâche qui aurait pu lui être facile.

Mais, l'œuvre a été accomplie ; on a rencontré les engagements de tout genre, et on a remboursé toute la dette flottante.

Nous avons pu réussir à établir un surplus de recettes sur les dépenses et cela tous les ans depuis l'union, de sorte que notre crédit s'est bien maintenu ici comme sur le grand marché monetaire du monde (applaudissements) ; nous avons de l'argent en mains pour tous nos travaux publics et nous avons de plus une superbe balance à notre crédit. Je ne relaterai pas en détail par quels procédés nous avons accompli cette tâche, parcequ'il y avait à ce sujet une très légitime différence d'opinion qui était peut-être irréconciliable ; mais je puis mentionner comme un fait que les dépôts en comptant faits par les compagnies d'assurance ; les banques d'épargnes des bureaux de postes et la création du stock de la Puissance, dont trois agences auxquelles j'ai d'abord fait allusion, nous avaient donné $4,700,000 de voies et moyens et que nous avions en perspective près d'un million à recevoir à une date prochaine des compagnies d'assurances. (Applaudissements.)

J'espère que mon ami M. Holton, qui a montré tant de scepticisme sur la question du surplus pour l'année expirant en juillet dernier, ne me refusera pas la satisfaction d'affirmer que quoique, durant la session, on avait voulu prouver que mon surplus serait de beaucoup diminué, le montant tel qu'établi actuellement n'en était pas moins au trente juin dernier de $374,557. (Longs applaudissements.)

Lorsqu'on considère l'état exceptionnel du commerce d'importation et la réduction conséquente dans le revenu des douanes pendant cette année, tel que comparé aux années précédentes, je pense que le pays peut être certainement satisfait de ce résultat. Durant l'année qui expirait en juillet dernier, comme vous le savez, les douanes ont produit moins d'environ un million de piastres que pendant l'année précédente (1868) et l'acise a été d'environ $600,000. Je puis n'avoir pas fait preuve de beaucoup de sagacité en comptant sur un rendement durant la seconde année de l'union égal à celui de la première année et j'ai pu n'avoir pas donné toute la véritable valeur aux causes exceptionnelles qui amenaient cette diminution, mais je me suis toujours efforcé de dire franchement la vérité, sans m'occuper qu'elle fût désagréable à entendre ou qu'elle put faire rejaillir quelque blâme sur moi.

Je suis également heureux de dire que nos prévisions sur le revenu courant de cette année, telles qu'exprimées en avril dernier, ont été plus que réalisées, les recettes jusqu'au 25 courant, y compris les emprunts, étant de $ ou 25 par cent, de surplus sur celles de l'année précédente.

On pourra peut-être me pardonner de donner les résultats actuels de l'année comparés avec ceux des revenus et dépenses depuis le premier juillet jusqu'au 20 de septembre. Nous avons adopté sous les nouvelles circonstances ce que l'on constatera, je le pense, être un bon principe en excluant de part et d'autre tout ce qui pouvait avoir la nature du capital.

Nous n'avons pas regardé comme recettes tout arrérage qui pourrait appartenir à l'année précédente, ou que nous aurions encore à payer et que l'on pourrait, en conséquence considérer comme étant une dette ; de fait, nous prenons seulement le revenu actuel applicable au fonds consolidé de l'année courante. D'un autre côté, nous fesons une distinction correspondante relativement aux dépenses, nous abstenant soigneusement de ne charger en rien au capital qui n'est pas ainsi spécifié dans les estimations.

Le résultat est que, tandis que les dépenses sont à peu près les mêmes, sauf quelques milliers de piastres, nous avons $650,770 de plus au 20 septembre de cette année que durant l'année écoulée. Les opérations du premier trimestre de l'année courante sont beaucoup en notre faveur, lorsqu'on les compare avec la période correspondante des premiers trimestres de 1868-69.

La Providence nous a gratifié d'une récolte d'une abondance peu ordinaire, et je pense que, sans être trop confiants, nous pouvons nous attendre raisonnablement à ce que nos recettes reçoivent une forte augmentation. (Applaudissements.) J'ai entendu plusieurs des convives exprimer de tristes appréhensions sur notre avenir.

M. le Maire, je ne partage pas ces craintes, si nous sommes vigilants, prudents et circonspects dans la gestion des affaires publiques et si nous veillons assidûment et contrôlons fermement les dépenses publiques. (Ecoutez, écoutez.) Tout en agissant ainsi, nous devons tous reconnaitre cependant le devoir de notre développement. L'exécution de tels travaux qui activeront la production des richesses latentes du pays est une obligation qui doit être subordonnée seulement au devoir de ne pas forcer trop nos ressources et de ne pas trop obérer la génération actuelle.

Je ne suis pas indifférent aux aventages qui devront provenir de communications améliorées, en élargissant et creusant nos canaux, en étendant et augmentant nos hâvres, en construisant de nouveaux chemins de fer, en érigeant de nouveaux phares, en encourageant la navigation à vapeur, en donnant de plus grandes facilités pour le transport de notre bois au marché et en exécutant des travaux semblables.

Mais, nonobstant l'importance et l'urgence de plusieurs de ces travaux, je crois qu'il est également important pour nous de nous établir une réputation d'administrateurs prudents, sachant examiner nos ressources avec circonspection avant de commencer quelques uns de ces travaux.

Il y a une chose pourtant qui, je dois l'admettre, ne saurait souffrir de retard, c'est que nous devons nous efforcer d'établir des voies d'un plus facile accès au Nord Ouest. Quel soit sa richesse ou sa force de production, elle ne saurait servir à rien si ce pays est inaccessible du côté du Pacifique comme de l'Atlantique. (Ecoutez, écoutez.)

Mais le coût de ces travaux peut avec raison retomber sur la postérité, et il suffit pour la génération actuelle de payer les intérêts de l'emprunt que devront payer plus tard ceux qui en recueilleront les bénéfices.

Mais je me suis arrêté peut-être trop longtemps sur des questions d'intérêt public. Si je suis descendu sur le terrain de la discussion je l'ai fait bien involontairement, car bien que personne ici présent ne saurait être compromis par l'expression d'aucune de mes opinions, je me suis toutefois efforcé de ne prononcer aucune parole qu'il eût mieux valu omettre.

Je suis forcé cependant avant de terminer, d'essayer de nouveau, bien que d'une manière très faible, et autrement qu'en paroles usuelles, en ces circonstances, combien je ressens, non-seulement l'affection de mes amis intimes à ce diner d'adieu, mais encore le plaisir que me cause la présence de tant de messieurs ayant des opinions opposées à celles que je partage, comme celle d'autres messieurs revêtus de hautes positions dans le gouvernement local. Je serais fort dépourvu de sentiments de reconnaissance, si je ne saisissais pas la circonstance actuelle, pour faire publiquement allusion aux nombreuses et bienveillantes communications que j'ai reçues de messieurs occupant des banquettes à la gauche comme à la droite de la Chambre, et dont les paroles d'adieux sont inscrites en termes d'une amitié bien trop partiale pour moi.

A ceux là et à ceux ici présents, je leur dirai que, si jamais dans la chaleur du débat, il m'est arrivé de proférer une parole acerbe et peu généreuse, j'espère qu'elle sera oubliée. (Ecoutez.) C'est le devoir d'un homme public de soutenir ses opinions avec énergie et fermeté : et c'est également son devoir d'exposer sans crainte ce qu'il peut penser être des erreurs de ses opposants tant sous le rapport de la conduite que sous celui de la politique.

Je crois qu'il est possible de faire ceci sans violer les relations amicales de la vie intérieure, qui dépendent de la culture des autres parties de notre nature plus que de celles que la politique est propre à developper.

Et quant à tout ceci s'ajoutent les honneurs que vous me rendez à mon départ, honneurs qu'il est rarement donné de recevoir dans toutes les classes de la société, vous n'avez pas besoin, je pense, de recevoir l'assurance que ces réminiscences seront éternellement gravées dans mes souvenirs.

Je pense que, tout en faisant une chose qui m'est profitable en cette occasion, mes anciens opposants politiques ont fait un grand acte politique. (Applaudissements.) Ils ont montré que quelques grandes qu'aient pu être nos différences d'opinions, nous ne sommes pas de purs gladiateurs politiques, qui aiment la bataille pour elle-même et que la perpétuité de l'amitié personnelle n'est pas incompatible avec l'antagonisme politique. Ils ont montré, de plus, qu'il y a assez de magnanimité parmi les hommes publics d'opinions opposées, pour se reconnaitre mutuellement quelque valeur personnelle. J'aurais désiré que ce tribut d'éloges qu'on me rend, eut été plus mérité. Une telle bienveillance adoucit tout ce qu'il y a de désagréable dans la politique, et éloigne une des causes qui empêchent les hommes sensibles de prendre part aux affaires publiques.

Vous me croirez, je pense, maintenant que j'affirme, en terminant, que, bien que le lieu de ma résidence soit changé, les associations et les amitiés créées par plus de trente années, me seront toujours chères.

Le lieu où l'on a combattu une fois les combats de la vie, le théâtre de sa vie publique et professionnelle, la terre peuplée des souvenirs d'une amitié franche et désintéressée, le pays de ses enfants et la sphère qui a été témoin du succès ou de la non-réussite dans la vie de quelques-uns de ces derniers, et ce fut le pays où j'ai reçu et où j'ai été témoin de votre généreuse amitié, ne saurait jamais être oublié.

« Aux ministres de Sa Majesté dans la Puissance du Canada. »

Son Honneur le Maire parle comme suit :

Comme ce diner n'est pas politique, je demande de proposer ce toast selon l'usage ordinaire, au ministère sans restriction pour les membres eux-mêmes ou pour leurs opinions politiques. Je suis certain que les honorables messieurs de toutes les nuances politiques de cette assemblée s'uniront pour reconnaitre le haut caractère et la valeur personnelle des membres qui composent actuellement le cabinet de la Puissance.

Ils occupent tous une haute position dans la société, quelques uns ont de grandes capacités et tous, je le crois, possèdent un honneur et une intégrité sans tache.

Honorez, messieurs, la santé des ministres du Cabinet de la Puissance

Sir Georges E. Cartier répondit en ces termes à la santé du Gouvernement Fédéral.

M. le Maire, Général et Messieurs.—Au nom de mes collègues comme en mon nom, je ne saurais assez vous exprimer ma gratitude pour la santé que vous venez de boire avec tant d'enthousiasme. Je comprends que la santé proposée aujourd'hui n'est pas en approbation de notre conduite ministérielle. Il serait au delà de la conception qu'au moment où tous les partis s'unissent pour rendre un tel hommage à un ami que nous perdons, on cherchât à faire tourner cette démonstration en approbation d'actes ministériels.

Je vous avoue que sur le terrain où nous sommes placés, il n'est pas facile de répondre. Je ne puis parler ni du passé ni de l'avenir. Je ne dirai pas que le gouvernement a l'intention de faire mieux qu'il a fait (rires); que nous voulons dorénavant ne produire que des mesures si parfaites que des hommes éminents comme les représentants pour Chateauguay et Hochelaga ne pourraient y trouver à redire. Ça pourrait faire plaisir aux ministériels, mais l'opposition ne trouverait pas cela de son goût.

Néanmoins, comme les deux partis se sont réunis en cette occasion, non pas, comme en Chambre, pour remplir un devoir officiel; mais pour remplir un devoir d'amitié, je crois que je peux, sur ce terrain, faire allusion aux actes de mon ancien collègue. Nous perdons tous par son départ: nous-mêmes et le pays tout entier. Chacun sait que c'était un financier habile et c'est pour moi un sujet de satisfaction de l'avoir, le premier, il y a un certain nombre d'années, demandé comme Solliciteur-Général. Ensuite, le portefeuille des Travaux Publics étant devenu vacant, c'est encore moi qui le lui offris. Là, comme dans le premier département, il réussit complètement et il y a 18 mois, je l'engageai à accepter le portefeuille de Ministre des Finances. Sa modestie et sa timidité le firent hésiter. Il m'avoua qu'il craignait de ne pouvoir remplir cette charge; et je puis ici mentionner un fait qui n'est probablement connu que de peu. En lui offrant le portefeuille des finances, je lui dis aussi qu'il y aurait sous peu une vacance sur le banc de la Cour d'Appel et je le mis à même de choisir; et quoique sûr d'être juge, il consentit à accepter la plus difficile des deux tâches, qu'il remplit avec son habileté accoutumée.

Il y a trois conditions du succès: l'habileté, l'honnêteté et la persévérance. Mon honorable ami sut déployer ces trois qualités comme Solliciteur, Commissaire des Travaux Publics et Ministre des Finances.

Et aujourd'hui, si nous avons une consolation dans notre perte, c'est que le Canada envoie en Angleterre un de ses enfants capable de lui faire honneur et qui se distinguera là bas comme il s'est distingué ici. Chaque fois qu'il remportera des lauriers, ces honneurs rejailliront sur le Canada.

Je regrette d'avoir vu dans le grand journal de la mère-patrie, car, je tiens à conserver le mot de mère-patrie et qui n'aimerait pas à le conserver, puisque la Grande Bretagne représente une triologie, qui se retrouve ici et dont les emblèmes s'expriment par la Rose, le trèfle et le chardon, auxquels nous pourrions ajouter l'érable; puisque l'érable est aux canadiens-français, qui viennent en partie de Normandie, du même pays qui fournit Guillaume le Conquérant et envoya des colons en Angleterre. Nous sommes donc du même sang que les enfants de l'Angleterre et nous avons donc plus d'une raison de fraterniser sous l'égide de l'Angleterre. Je regrette donc d'avoir lu dans le *Times* de Londres que la mère-patrie devait se séparer des colonies et à ce propos, sans parler de politique, je puis examiner ce que sera la position sous nos successeurs: car nous ne sommes pas pour durer toujours et le jour où il faudra en finir, je ne serai pas fâché. Je puis m'occuper de ce que sera la politique de l'avenir, alors que de Terreneuve à l'Ile Vancouver, le Canada ne fera qu'une vaste puissance. Nous serons bientôt 4,000,000, le chiffre de population possédé par les Etats-Unis lors de la déclaration de l'indépendance; et je dirai à mon noble ami, M. le Consul Américain, que nous sommes aussi ambitieux qu'eux et que nous voulons en faire autant. C'est l'entreprise qui restera à nos successeurs.

Je ne veux pas diminuer le commerce et l'industrie de la grande république: mais je pense que proportionnellement le commerce canadien est plus considérable que le commerce américain. Nos exportations ont été par le dernier rapport du Commerce qui vient d'être publié de $67,000,000 et nos importations de $71,000,000, ce qui a fait un total de $138,000,000. Or, nos voisins estiment leur population à 40,000,000 d'âmes, c'est-à-dire qu'ils sont dix fois plus nombreux que nous. Il faudrait donc que leurs importations fussent de $710,000,000 par année et leurs exportations de $670,000,000.

J'aime à encourager la population. Je suis confiant de ma nature et je voudrais que tout le monde comprit que nous ne sommes pas en arrière de la république.

Je ne saurais trop vous remercier pour la présentation de cette santé, mais avant de terminer je puis déclarer que les ministres d'aujourd'hui sont décidés à rester les Conseillers de Sa Majesté. (Applaudissements enthousiastes et prolongés pendant plusieurs minutes.) Et je puis exprimer ce vœu que nos successeurs seront aussi les aviseurs privés de Sa Majesté en Canada. (Nouveaux applaudissements.) L'on me permettra d'exprimer cet autre vœu que ces messieurs de Sa Majesté aient toujours dans cette province des Conseillers privés et jusqu'à la fin des siècles. (Applaudissements.)

« Le sénat et la Chambre des Communes »

Son Honneur le Maire s'exprime comme suit:

Je pense qu'il sera reconnu par tous ceux qui sont sur le retour de la vie que la foi dans ce vieil adage « Vox populi, vox Dei » loin d'augmenter avec les années, semble décroître au contraire. Néanmoins, c'est notre devoir de respecter les autorités de la loi et de l'ordre ainsi que le Sénat et les Communes du Canada, qui requièrent notre plus profond respect et notre plus haute considération. Estimables messieurs, je vous demande de porter un toast au « Sénat et à la Chambre des Communes du Canada. »

A la santé de la Chambre des Communes et du Sénat, L'Hon M. Dorion a pris la parole en ces termes.

Je me vois obligé de jouer dans ce diner un role plus considérable que celui auquel je m'attendais et je suis content d'avoir l'occasion de dire un mot. Plus que tout autre, je suis en position de parler du mérite de l'Hon M. Rose. Je me rappelle le temps où nous étions étudiants ensemble et l'estime que nous nous sommes vouée alors n'a pas diminué dans les trente années de travaux qui ont suivi. Comme avocat, il sut bientôt obtenir le premier rang et il est un des rares hommes, qui ont la bonne fortune de n'exciter la jalousie de personne au milieu de leurs succès. Il était généreux, juste pour tout le monde et c'est ce qui fait qu'aujourd'hui il est considéré par les deux partis. Le Canada dans son départ fait une véritable perte.

L'Hon. M. Sanfield Macdonald fut aussi appelé à prendre la parole et en terminant il proposa la santé de deux membres du Parlement anglais présents au diner, Sir Michael Beach et le Capt. Price.

Sir Michael Beach improvisa une réponse remarquable. Il fit voir la surprise que les étrangers éprouvaient en trouvant au Canada tant de vie et de prospérité. On est, dit-il reçu avec tant de politesse que l'on se croit *at home*. J'admire l'enthousiasme avec laquelle le nom de Notre Gracieuse Reine est toujours reçu en Canada. Cette véritable loyauté peut-être donné comme exemple non pas seulement aux autres colonies; mais à l'Angleterre même. Je pense que c'est le désir général en Canada que la liaison entre le Canada et l'Angleterre existe longtemps.

Si les Anglais connaissaient tout l'attachement que les Canadiens ont pour l'Angleterre, il n'y ni un journal, ni un homme d'état qui voudrait demander la désunion et je me permettrai de vous dire que le meilleur moyen de nous faire connaître c'est d'envoyer en Angleterre des hommes aussi capables que l'Hon. M Rose. Ce peut être une perte pour le Canada, mais quoique absents, ils rendront de précieux services en Angleterre. Vous perdez M Rose, mais je m'en réjouis au nom de mon pays, qui a fait une acquisition et auquel il porte son expérience et ses lumières. J'espère le voir figurer bientôt dans la Chambre des Communes anglaises et je suis sur qu'il serait à bras ouverts, s'il cherchait jamais un siège en Angleterre. (Applaudissements.)

Après les santés d'usage à la presse et aux dames, l'assemblée se dispersa à minuit et demi, étant à table depuis heures.

Voici les noms des souscripteurs et des hôtes:

A.—Andrew Allan, Henry W Austin, T B Anderson, R N Allen, E Augus, H M Alexander.
B.—C J Brydges, J L Beaudry, W P Bortley, Louis Beaudry, Henry Bulmer, Alex Buntin, Strachan Bethun, T S Brown, Sir Michael Beach, Baronet M P pour Glaustershire, Esq George W Beattie, Alfred Brown, Z Benoit, D Butters, Sydney Bellingham, M P P, Michael Burke, L Betournay, A Booker, A Barnard, James Benning, G B Borland.
C.—Hon. Juge Coursol, H J O C Clarke, C R, J A Chapleau, G W Campbell, M D, Kenneth Campbell, J G T Child, G B Cramp, A Cross, C R, E Carter, C R, M P P, T M Cramp, George Coupar, P M Christie, Sir George E Cartier, Bart, F Cassidy, James Cuntley.
D.—John Duncan, B Devlin, A M Delisle, Joseph Doutre, C R, George A Drummond, John Donnelly, Hon M le Juge Day, James Dakers, G E Desbarats, L D Duvernay, Hon Christopher Dunkin, Hon A A Dorion, M P.
E.—Alex Ewan, Révd J Ellegood, L Ewart.
F.—E S Freer, John Fraser.
G.—Chas Garth, Hon Sir A T Galt, M P, Ira Gould, E K Greene.
H.—Thomas D Hadd, Hon L H Holton, George Horne, Joseph Hickson, James S Hunter, Benl Hutchins, A C Hooper, John Henderson, R W Hemker, Phillip Holland, Wm Hingston, M D, J G Hearle.
I.—John Helder Isaacson.
J.—L A Jetté, R C Jamieson, J H Joseph.
K.—Wm H Kerr, James Kirby, William Kirwin, James Keith, E H King, William Kinloch.
L.—Theodore Lyman, C A Leblanc, R. Laflamme, Q C, A H Lunn, Robert Leckie, Henry Lyman, Joseph Loranger.
M.—J S Miller, J A Mousseau, John L Morris, John H R Molson, George Moffat, John Mitchell, James Mitchell, Thos Morland, Henry Mulholland, Wm Molson, James Mayor, Louis Marchand, Hon. M le Juge Monk, L W Marchand.
Mc.—Michael McCulloch, D L McDougall, Alex McGibon, Thos MacDuff, Wm McNaugton, J C McLaren, Dr B Macdonald, Andrew Kerrow, Hon J S Macdonald, Proc-Gén., Ont., D L McPherson David R McCord, Henry McKay, J W McGauvreau, George Macrae W Macrae, John McArthur Duncan McDonald, Edouard Mackay, Water Macfarlane, James McShane, jr. John J McLaren, Hon M le Juge Mackay, Fredk Mackenzie, Hector Mackenzie.
N.—James Nelson.
O.—A W Ogilvie, M. P. P., Hon Gédeon Ouimet, Proc. Gén. Québec, John Ogilvie.
P.—Edward Goff Penny, Richard Potter, Président G T R, Angleterre, W. E Phillips, R Peddie A Davidson Parker, Thomas Patton, F P Pominville, L Pominville, Andrew Paton, W J Patterson, Capt Prince M. P. pour Twkesbury, Angleterre, I A N Provencher.
R.—H L Routh, W W Robertson, Andrew Robertson, C R., Jackson Rae, M P. Ryan, M P, John Rankin, Peter Redpath, Alfred Rimmer, John Rhynas, R A Ramsay, James Rose, Andrew Robertson, B Rosamond, John Robertson, Thos. Reynolds, R J Reekie, W M Ramsay.
S.—Hon Henry Starnes, A A Stevenson, George Stephens, George Smith, Romeo H Stephens, John Smith, J F Sincennes, A B Stewart, George S. Scott, H Snowdon, Gilbert Scott, S Stewart, Ernest Stewart, George Stephenson, S E Schiller, Francis Stephens, W Stephens, James B Stevenson, W J Spicer, John Sheddon, Walter Shanley, M. P., L W Sicotte.
T.—Henry Thomas, F X A Trudel.
U.—Alex. Urquhart.
W.—Wm Workman, Maire, H H Whitney, Andrew Wilson, Jonathan S C Wurtele, Joseph Walker, Col Wolsey, Thos Workman, M P.
HÔTES.—Hon. John Rose, M P., Sir George E. Cartier, Lieut.-Général Sir Chas. Windham, ADC Hon. Sir John A Macdonald, Hon. W A Dart, le Consul-Général des U. E., Lord Alex Russell, Wm Rose, Chas D. Rose, Hon. Dr Tupper.

Publication.

L'Almanach Agricole, Commercial et Historique de J. B. Rolland et fils, pour 1870.

Nous venons de recevoir un exemplaire de cette intéressante publication et nous nous faisons un devoir d'en reconnaitre le mérite et l'utilité en la recommandant à nos lecteurs.

Nous y remarquons un *Tableau des Banques en Canada*, qui donne une juste idée de nos institutions financières; le *précis historique sur les Jubilés en Canada*, est toute de circonstance. Et il est impossible de trouver réunis dans 64 pages un choix de matières aussi variées et d'un intérêt aussi général et qui correspond si bien au titre de cet Almanach et, vu son utilité pour tout le monde, nous ne doutons pas que les 25,000 exemplaires de cette édition s'écouleront bien vite.

COUR CRIMINELLE.

Présidence de l'Hon. Juge Drummond.

Montréal, 29 septembre 1869.

MM. Piché et Ritchie représente la couronne.

M. Devlin fait motion que la cause de Pridham soit continuée à mercredi, afin qu'il puisse filer un plaidoyer de *autrefois acquit*. La motion est accordée.

VOL DE GRAND CHEMIN.

Thomas Allcock est placé à la barre sous accusation d'avoir, le dix avril dernier, assailli un nommé James Sattie, à Montréal, et lui avoir volé une montre en argent. Un jury anglais est assermenté.

M Ritchie C. R., conduit la cause de la couronne.

MM. Charles Ouimet et M. Intosh sont au banc de la défense.

Verdict: non coupable.

Sur motion de M. Charles Ouimet le prisonnier est remis en liberté.

DÉTOURNEMENT D'ARGENT.

Walter Hook est traduit à la barre, sous accusation d'avoir frauduleusement détourné une somme d'argent, la propriété de la compagnie « Montreal Printing and Publishing Company. »

Un jury anglais est assermenté.

M. Clarke, C. R., défend l'accusé.

Cette cause occupa la cour pendant le reste de la journée, et fut continuée à mercredi matin.

NOTES LOCALES.

TOURNOI A LA CROSSE.—On dit que le Prince Arthur a bien voulu consentir à présider l'ouverture du grand tournoi à la crosse qui aura lieu samedi, le 9 octobre. On s'attend à ce que quarante clubs entreront en lice ainsi que quatre tribus de sauvages. Ce tournoi sera donc plein d'intérêt.

LA MÉNAGERIE VAN AMBURGH.—Le succès de la journée d'hier n'a pas été moindre que celui de lundi. Toujours même affluence de spectateurs comme la même admiration. Ceux qui n'ont pas encore vu cette splendide collection d'animaux et oiseaux voudront sans doute ne pas perdre la chance de faire visite, car c'est aujourd'hui le dernier jour de l'exposition.

Des hommes dont on connait la compétence s'accordent à faire des éloges de cette ménagerie. On en jugera par la lettre suivante adressée à MM. Van Amburgh et Cie, par M. Guilbault, propriétaire du Jardin Zoologique:

« Messieurs,—Je viens de visiter votre ménagerie, et je désire vous remercier du plaisir que j'ai éprouvé à examiner le grand nombre de beaux animaux dont se compose la collection. Comme naturaliste, je n'ai jamais vu une collection qui contenait autant de nouveautés, ni je n'ai vu, dans une exposition ambulante, des animaux aussi bien tenus et dans une condition aussi excellente.

« Je regrette beaucoup que mon terrain en cette ville n'ait pas été assez grand pour permettre d'y ériger votre pavillon sans sacrifier les arbres, car une exposition comme la vôtre aurait beaucoup satisfait mes patrons, comme me l'a appris ma visite.

« Vous souhaitant tout le succès que mérite votre entreprise, et désirant que votre magnifique collection soit examinée par tout naturaliste, et amateur de merveilles du règne animal, à Montréal et ailleurs, je demeure, messieurs, votre reconnaissant et obéissant serviteur, J. E. GUILBAULT."

COUR DE POLICE, 28 courant.—C. Carney et J. Murphy, soupçonnés de vol, faute de preuves, sont libérés.

Ellen O'Rouke, vagabondage, 2 mois de prison.

James Harkness, soupçonné de vol, libéré.

John Rogers, vagabondage, $2 ou 2 mois de prison.

Daniel Scoller, même offense, $10 ou 2 mois de prison.

Elizabeth Pierson, Annie Heaney, Margaret Connor, Margaret Clarke, Alice Doueghere, Elizabeth Graham, vagabondage, $5 ou 1 mois de prison.

COUR DU RECORDER du 28 septembre.—11 prisonniers furent traduits devant cette cour: Mary Delaney, jeune vestale ayant perdu le feu sacré, pour avoir cherché fortune et l'avoir trouvée entre les bras d'un homme de police, $5 ou un mois de prison.

Mary Lynch et Margareth McNolly, deux messalines ayant jeté au vent le voile de la pudeur, pour avoir trop fêté Bacchus, $10 ou deux mois de prison.

Mary Sansvère, Bridget Moran et Sarah Sheedy, qui sont loin de représenter les trois grâces, pour avoir trop célébré Momus, $5 ou un mois de prison.

Charles Lalonde, charpentier, pour avoir scié ses voisins par sa conduite turbulente, $2.50 et les frais ou 15 jours de prison.

Joseph Lepage, electier, pour avoir entré en conquérant dans une maison respectable et y avoir fait du tapage, le Recorder lui a rivé son clou avec $5 ou un mois de prison.

Eusèbe Raymond, cordonnier, continuellement en grève et en cour, pour avoir arpenté en zig-zag la rue Lagauchetière, $2.50 ou 15 jours de prison.

30 prisonniers, disciples de la divine bouteille, furent envoyés à l'hôtel Payette pour 8 jours, à moins de verser dans le fonds public la somme de $1.

Les autres prisonniers furent tous libérés à l'exception de Sophie Deguire et Antoine Blondin, qui furent déclarés aliénés, ont été envoyés en prison pour traitement.

VENTE.—Ce matin (mercredi) à dix heures, MM. Devany et Cie., vendront au magasin de M. Abjohn, No. 171, grande rue St. Laurent, tout son stock considérable de meubles de seconde main, poêles, tapis, etc., sans réserve.

VENTE IMPORTANTE.—Nous rappelons à nos lecteurs la vente finale des meubles de Jacques et Hay, des pianos, tapis, courte-pointes, rideaux, poêles de cuisine, etc., qui sera faite par Devany et Cie., à leurs salles, 130, grande rue St. Jacques, demain matin (jeudi) le 30 courant, à dix heures.

La vente se fera sans réserves, les achats devront être réglés de suite, les actionnaires étant désireux de terminer les consignations du printemps et de vider leurs salles pour les affaires d'automne.

NOUVELLES DE L'INTERIEUR.

SYNDICS OFFICIELS.—Nous apprenons que G. Gigault, écr., N. P., de St. Césaire et J. C. Bachand, écr., N. P., de St. Liboire, ont été nommés syndics officiels en vertu de l'acte de faillite de 1864, pour les comtés de Rouville et de Bagot respectivement.

CHEMIN GOSFORD.—Nous apprenons que la première solive du pont qui doit être bâti sur la rivière Jacques-Cartier, pour le passage du chemin Gosford, a été placée samedi matin.—*Evénement.*

VOL.—Dans la nuit de vendredi à samedi, ou de samedi à dimanche, des individus se sont introduits dans la sacristie de l'église St. Sauveur et ont enlevé quelques magnifiques fauteuils servant aux messes de mariage et aussi quelques vases de fleurs.—*Idem.*

COMMERCE.

BUREAU DE *La Minerve*
Montréal, 28 Sept. 1869.

Temps beau et froid.

TEMPÉRATURE à l'ombre observée par Chas Hearn, Opticien, 242, Rue Notre-Dame, le 28 Sept. 1869

hs. A. M.	1 h. P. M.	6 hs. A. M.
43·5	48°	50°

D'après le thermomètre à *maximâ* et *minimâ*

Maximum.	Minimum.	Moyenne.
51°	37°	44°

PASSAGERS.

Par le *SS HIBERNIAN*, de Liverpool:

Col Powell, Mme Robertson Ross sa famille et servante, M C Gossett, M D Gale, M Glover, M Lyon, M Howard, dame, famille et servante, M Mackay, M Crowther, M A Telfer, dame et enfant Dlles Russell, M Jos Ross, M Kearn, M Price, M Juce, Rev M Paton, Rev M Bossaris, M Smyth, Dlle Kerry, Dlle Dartheny, Rev H Cole et sa famille, Mme Martin, M Renaud, Rev M Irwin, Mme do, M Rixon, M Robinson, M Worth, M Bonnell, M J C L Darby, M Gibbons, M Campbell et sa dame, Mme Lawrence et sa famille, M Ayres, M Keiffer, M French, M Frank Sturdy, et 510 passagers d'entrepont.

MARCHÉS MONÉTAIRES.

Greenbacks achetés de 74½ à 74¾
Vendus 75 à 75½
Pour argent achetés de 76½ à 77
Change sur New-York vendu 75½ à 00
Traites d'or, ¼ à ½ d'esct
Billets de la banque du Haut-Canada achetés à 59 à 60.
Argent acheté de 0 à 2½; vendu de 2½ à 0
Change sterling 8 à 8½
Or ouvert à 132, fermé à 131

L. H. MARCHAND & FILS,
Courtiers, coin des Rues St. Jacques et St. François-Xavier.

MARCHÉ EN GROS—27 Sept.

Le marché aux farines continue à être lourd et en baisse. Reçu ce matin: par le Grand Tronc, 3,300 quarts; par le Canal Lachine, 582 quarts.

FARINE ⅌ quart de 196 lbs.—Super Extra, 0,00 à $0.00; extra, $5.5½ à $5.75; de goût, $4.75 à $4.80, Superfine blé du Canada $4.70 à $4.72½, forte do, $5.30 à $5.50; superfine blé de l'Ouest (Canal Welland), $0.00 à $4.70; marques de la cité superfine blé de l'Ouest, $5.00 à $5.05; superfine du Canada No. 2, $4.40 à $0.00; fine, $4.15 à $4.20; moyenne, $3.90 à $4.15; recoupes, nominal; farine en sac de H C $2.25 à $0.00 par 100 lbs. Marques de la Cité $2.35 à $2.40.

FARINE D'AVOINE ⅌ qrts de 200 lbs.—De $5.75 à 6.00.

BLÉ ⅌ mts de 60 lbs.—Pas de transactions.

POIS ⅌ 60 lbs.—Nominal.

BLÉ-D'INDE ⅌ minots de 56 lbs.—Pas de transactions.

AVOINE ⅌ mts de 32 lbs.—Nominale de 38 à 40c.

ORGE ⅌ 48 lbs.—Nominale, de 65 à 75c.

SEIGLE ⅌ 56 lbs.—Nominal.

BEURRE ⅌ lb—Marché lourd; le bon beurre de l'Ouest est nominal de 17 à 18½c.

FROMAGE ⅌ lb.—Tranquille. Peut être coté de 10½c à 11½c.

SAINDOUX ⅌ lb.—Sans changement.

LARD ⅌ quart de 200 lbs.—Marché ferme; Mess de $28.75 à $29.00; mess mince $25.75 à $26.00; Prime Mess, $21.00 à $21.50; Prime, $21.50 à $22.00.

ALCALIS ⅌ 100 lbs.—Premières, de $5.50 à $5.60; secondes, de $4.80 à $4.85 et troisièmes, à $4.30. Ventes de Perlasse, premières, $5.67½ à $5.70, secondes, de $0.00 à $0.00.

DERNIERS AVIS DE L'OUEST.

Milwaukee, 27 Sept. — Blé No. 1 tranquille de 1.18½ à 0.00; No. 2 de 1.15 à 0.00; reçu 113,000 minots; expédié 233,000 minots.
Farine—Lourde et sans changement.
Fret—Ferme de 12½ à 13c.

Chicago, 27 Sept. — Blé No. 2 faible de 1.13 à 0.00; reçu 122,000 minots; expédié 20,000 minots.
Blé-d'inde—Ferme, de 79½ à 00c; reçu 263,000 minots; expédié 20,000 minots.

MARCHÉ DE NEW-YORK—28 Sept.

Coton—Ventes de 00 à 28¾c pour middling uplands.

Farine—5 à 10c en baisse, reçu 16,000 quarts, ventes 6,400 qrts, de 5.75 à 6.05 pour superfine de l'Etat et de l'Ouest, 6.10 à 6.65 pour commune à choisie extra de l'Etat, 6.50 à 6.70 pour commune à choisie extra de l'Etat et de l'Ouest, 6.15 à 6.75 pour R. H. O.

Farine de Seigle—Lourde, ventes 100 quarts, de 4.75 à 6.20.

Blé—1 à 2c en baisse, reçu 125,000 minots, ventes 48,000 minots, à 1.53½ pour ambre du Tennessee, 1.61 à 1.65 pour blanc du Michigan, 1.42½ à 1.44 pour rouge d'hiver de l'Illinois.

Seigle—Tranquille, reçu 244 minots.

Blé-d'Inde—1 à 2c en baisse, reçu 55,781 minots, ventes 39,000 minots, de 1.03 à 1.05 pour nouveau mêlé de l'ouest.

Orge—Ferme, ventes 11,000 minots, 1.56 pour du Canada et de l'Ouest.

Avoine—Irrégulière et inactive, reçu 62,000 mts, ventes 31,000 minots de 62 à 64c pour nouvelle de l'Ouest et du Sud.

Lard—Ferme, ventes 375 quarts, $31.25 à $31.50 pour nouveau mess.

Saindoux—Ferme, de 17 à 18½c pour fondu à la vapeur, 18¼ à 18¾c pour fondu au chaudron.

IMPORTATIONS.

Par le Grand Tronc Est:—

W Buchanan 20 bls, Devins & Bolton 12 qrts, J H Joseph 3 cs, Henry S & cie 17 btes verreries, G B Parsons 4 tins, 2 qrts m'dise, N Wood & cie 115 bts, H P Harrington 2 qrts m'dise, Gillespie Moffatt & cie 23 cqs, Tiffin & frère 27 cs thé, Darling & cie 14 qrts, C & Caverhill 5 btes quincaillerie, M Watson 2 do, Ferrier & cie 3 do, S Mitchell 1 do, Cassels & cie 7 cs pendules, Moreland W & cie 4 btes, Skelling & cie 20 btes, M Ewern & cie 12 do, M Cudely 5 btes.

Par le Grand Tronc Ouest:—

T Gordon 2 qrts farine, Banque Toronto 100 do, R S Oliver 100 do, Banque des Marchands 100 do, H M Alexander 100 do, Banque Toronto 200 do.

Par le canal Lachine:—

Vapeur Brantford d'Hamilton—Banque Toronto 1000 mts blé, McLean & cie 700 do, D Shaw 500 qrts farine, Banque Québec 32 do.

Vapeur Salaberry de Dundee — McLaren & M 68 68 sacs avoine, 11 do, Geo Wait 44 tins beurre, J A Simmers 2 qrts alcalis, John Tyo 52 sacs patates, A Buntin & cie 321 rames papier, 2 cs enveloppes, H Seguin 10 qrts oeufs, Chs Reat 1 do, 1 tin beurre.

Barge Oneida de Kingston—Ordre 18895 mts blé.

Barge Consort de Kingston—Geo Coupar 7185 mts blé, ordre 1294 do, Rimmer Gunn & cie 513 do pois.

Barge Henboro de Kingston — Ordre 12242 mts blé, 17 btes.

Barge Québec de Kingston—Ordre 11100 mts blé, R T Routh 1043 do, Sinclair J & cie 29 qrts alcalis, W P Lews 10 qrts farine, ordre 80 btes fromage, Thos Mobson 76 tins beurre, Rimmer Gunn & cie 100 qrts pois.

Barge Bruno de Kingston—R T Routh 3925 mts blé, Geo Coupar 6941 do, Rimmer Gunn & cie 357 do.

Barge Advance de Kingston — Rimmer Gunn & cie 13400 mts blé.

Vapeur Kingston d'Hamilton—G Brodie 266 btes fromage, Kirkwood L & cie 268 do, W Brodie 4 do, Gillespie Moffatt & cie 50 cqs whiskey, Sinclair J & cie 12 qrts alcalis, A Milloy 12 do.

EXPORTATIONS.

Barque T W, pour Buenos Ayres—M D Carliberson 22, 65 pièces de bois.

Brigantin Dove, pour Montevideo—K Lewis & cie 11, 136 pièces de bois.

SS Moravian, pour Liverpool—W G Pakinson 399 tins beurre, R Simms & cie 117 do, E G Herritt 48 btes fromage, R Anderson 100 qrts alcalis, Gillespie Moffatt & cie 19,907 mts blé, W Carsons 1,182 tins beurre, J Shaw frère 95 rlx cuir, W C Cochrane 50 tins beurre, C J Cusack 100 do, Thos Hobson 152 do 10 qrts saindoux, G T R 1,385 btes fromage 129 tins beurre 12 do saindoux, Rimmer Gunn & cie 10,614 mts blé, H & A Allan 27 tins saindoux 238 btes jambon 47 qrts lard 266 btes fromage.

PORT DE MONTRÉAL.

ARRIVAGES.

Brigantin Sophemia, J Cougdon, Pictou—H McKay, agent, 336 tnx.
Navire Shandon, R McConnell, Glasgow—F & Workman, agent, 729 tnx.
Brigantin Annie, H Ashby, Bristol—Ordre, 280 tnx.
Barque Order, H P Rich, Pictou—H McKay, agent, 331 tnx.
Navire Cherokee, Z Ouellet, Liverpool—D Shaw, agent, 1156 tnx.
Barque Oneata, T Arrowsmith, Québec—D Shaw, agent, 588 tnx.

DÉPARTS.

Barque T W, Currie, Buenos Ayres—W M Freer, agent, 491 tnx.
SS St Andrew, Jos Ritchie, Glasgow—H & A Allan, agent, 970 tnx.
Brigantin Dove, Dinsmore, Montevideo—W M Freer, agent, 259 tnx.

INFORMATIONS TELEGRAPHIQUES DE *LA MINERVE.*

SERVICE PRIVE.

PROVINCE D'ONTARIO.

Ottawa, 28.—Le Conseil Privé s'est assemblé aujourd'hui; on ne connait rien des affaires qui s'y sont transigées.

L'Hon. M. McDougall est parti par le train de cette après-midi. Un grand nombre de ses amis l'ont accompagné à la gare du chemin de fer pour lui faire leurs adieux.

Parmi son bagage, il y avait de 50 à 60 carabines avec lesquelles on devra armer un corps de volontaires au Fort Garry.

On rapporte que Sir Francis Hincks se présentera simultanément dans les comtés de Lanark et de Huntingdon.

Un vieil oiseau de pénitencier a comparu aujourd'hui devant le magistrat de police pour avoir volé environ $150 qui appartenaient à un maître de barge à Montréal, avec lequel il était descendu d'Ottawa. S'étant échappé avec la somme qu'il avait escamotée et ayant passé la plus grande partie du temps à Montréal, il revint à Ottawa avec sa femme, tous deux furent capturés hier par le détective O'Neil.

Mais pendant qu'on emmenait Quesnel à la station de police, il parvint à s'échapper des mains du brave O'Neil après lui avoir administré quelques rudes taloches et coups de poing. Mais ce voleur audacieux fut saisi de nouveau par un autre limier de police qui avait charge de la femme de Quesnel.

L'affaire fut remise à demain, afin d'attendre l'arrivée des témoins.

Le temps est moins froid.

Toronto, 28.—On est à faire des préparatifs considérable pour la réception du prince.

La revue militaire qui aura lieu promet beaucoup. M. MacPherson donnera une grande soirée, mardi, à sa résidence.

La *Gazette Officielle* contient deux avis de demande pour la construction de deux nouveaux chemins de fer.

Les affaires sont encore bien lourdes.

PROVINCE DE QUÉBEC.

Québec, 28.—Le rapport télégraphique envoyé au *Witness* concernant le déficit considérable qui aurait été découvert dans les livres de la Banque Nationale, n'est pas rigoureusement vrai. Le déficit n'est dû qu'à la méprise d'un commis qui aurait mal entré deux chèques, sans qu'il n'ait eu aucune mauvaise intention.

Le feu a détruit hier une maison en briques appartenant à M. Nadeau de Montréal, M. Wye, le locataire, était absent et l'on soupçonne qu'il y a eu incendiat. Les pertes son couvertes par l'assurance.

On a tué un nouveau loup-cervier près de la citadelle.

Des voleurs se sont introduits hier soir dans l'Eglise de St. Sauveur et ont dérobé 3 pots de fleur.

Il a plu pendant deux jours. Il a gelé hier et ce matin il fait très froid.

Arrivages; *L'Hibernian*, les barques *White* et *Orest* avec charbon, le brigantin *Six Brothers*, Barbades, *Argo* de Cork.

Pointe au Père, 28 à 9.15 a. m.—Temps clair et froid: gros vent du nord-est: 3 vaisseaux pour l'intérieur et 4 pour l'étranger sont passés ce matin.

Rivière du Loup, 28 à 9:20, a. m.—Temps nuageux et froid, gros vent d'ouest: pas de vaisseaux.

Pointe au Père, 28 a 7:30 p. m.—Temps clair et froid: fort vent ouest nord-ouest: trois vaisseaux descendaient et deux remontaient le fleuve ce soir.

Trois Rivières, 28.—Il y a eu bénédiction solennelle et grande reunion des fidèles à quatre heures dans l'église paroissiale.

Vingt et un Zouaves pontificaux venant de toutes les paroisses circonvoisines sont partis ce soir pour Montréal.

Sa Grandeur Mgr. Laflèche a prononcé une éloquente allocution aux Zouaves et les exhortés à être toujours fidèles à la grande cause qu'ils vont embrasser en s'enrôlant dans l'armée du Pape.

SERVICE DE LA PRESSE ASSOCIÉE

AMERIQUE.

New-York sept. 28—George Peabody partira demain pour l'Angleterre sur le steamer « Scotia. »

Washington sept 28.—Le corsaire cubain « Homet » est en route pour Cuba. Il veillera sur les vaisseaux espagnols transportant des troupes à l'Isle et aussi sur les steamers voyageant entre la Havane et l'Espagne, portant le pavillon espagnol.

EUROPE.

(Service du Cable Transatlantique.)

Londres 27 sept.—Le *Times* dans un article sur les relations de l'Angleterre et des Etats-Unis, dit: « Le progrès est le résultat des négocitions sur la question de « Puget Sound, » montrent que les américains et le sanglais se débarrassent des préjugés de nations pour appliquer les principes de l'equité au règlement des disputes internationales. L'œuvre était difficile pour les arbitres, et toute décision eût ete acceptée comme satisfaisante. Le cas actuel est satisfaisant. Le trait le plus agréable de cette negociation est le talent judiciaire déployé par ceux qui ont fait les recherches. Les difficultés de « San Juan » et de « l'Alabama » sont les seules questions qui demandent une solution. Celles-ci, si elles sont soumises à un arbitrage confié à ceux-mêmes qui viennent de trancher deux grandes difficultés, il est à espaeer qu'ils seront fidèles à leur mandat en faisant justice sans crainte sans faveur ou affection pour leur propre pays mais avec la justice qu'ont déployé ces arbitres de cette réclamation.

Paris sept 27—Des rapports de Rome établissent que l'affaire du Père Hyacinthe sera soumise aux décisions canniques, et qui résaltera probablement, en son excommunication.

Florence sept. 27—Le « Mont Etna » est en pleine éruption

DERNIER BULLETIN

QUATRE HEURES A. M

AMERIQUE.

New York, 28.—Le marché monétaire n'est pas encore dans sa position normale et l'on passe d'une hausse extrême à une baisse extrême avec la plus grande rapidité.

EUROPE

Service du Cable Transatlantique

Paris, 28.—On dit aujourd'hui que le P. Hyacinthe sera défendu dans le concile par les evêques d'Avignon, du Rhein, de Chalons et Bayoux.

Lisbon, 28.—Le roi du Portugal contredit nettement la nouvelle de sa candidature au trône d'Espagne.

Madrid, 28.—Les troubles de Barcelone sont apaisés à présent: on a arrêté 126 personnes pour complicité. Plusieurs prisonniers fugitifs ont détruit les fils télégraphiques et les lisses du chemin de fer pour pour empêcher leur capture. Des troupes ont été envoyées pour protéger les ouvriers engagés dans les réparations qui ont été ainsi nécessitées.

Des renforts de soldats espagnols sont partis aujourd'hui de Cadiz.

Florence 28.—Victor Emmanuel et le corps diplomatique à Florence se rendront à Venise pour recevoir l'Impératrice de France lors de son prochain voyage à l'Est.

Londres 28—Le *Times* dit que la reconstruction du gouvernement français coïncide fort mal avec la maladie de l'Empereur, autrefois il eut pu consacrer toute son énergie à poursuivre l'exécution d'une aussi grande tâche, mais il s'en trouve à présent incapable et son état souvent précaire provoque mille conjectures et laisse voir l'avenir avec toutes ses incertitudes.

Si la crise gouvernementale d'aujourd'hui avait eu lieu il y a dix ans, la France possèderait aujourd'hui une génération d'hommes d'Etat jouissant de quelqu'expérience parlementaire et qui pourraient faire fonctionner la machine législative dont les rouages ne seraient pas aussi étrangers qu'ils le sont encore au peuple français.

NAISSANCE.

—Au Village du Richelieu, le 25 du courant, la Dame de H. E. Massé, Marchand, une fille.

—En cette ville, le 28 du courant, la Dame de M. Alexandre Ludger Chaput, un fils.

VENTE PAR ENCAN.

PAR A. BOOKER.

COUTELLERIE DE TABLE

CANIFS,

Couteaux de Poche, Ciseaux, Fourchettes Plaquées, Cuillers, &c.

JEUDI APRÈS-MIDI, LE 30 SEPTEMBRE.

M. BOOKER vendra par encan, aux salles de vente, No. 361, rue Notre-Dame, pour le compte de ceux y concernés, un envoi de Coutellerie de première classe, &c. Détails dans les catalogues.

Vente à DEUX heures et demie.

18 A. BOOKER, Encanteur.

SALLE DES ARTISANS

TOUS SALUENT L'ARRIVÉE DU CHEF.

LUNDI, MARDI & MERCREDI SOIRS

27, 28 et 29 Septembre.

Il n'y a pas de compétition et d'imitateurs possible par les incomparables et fameux

DUPREZ & BENEDICT

ÉTONNANTS MÉNESTRELS

AVEC LEUR

Orchestre considérable d'instruments en Cuivre

LEUR DIX-SEPTIÈME TOUR ANNUEL.

On la considère comme la Troupe Modèle du Siècle.

L'organisation est la plus grande et la plus complète qui existe. C'est le résultat de dix-sept ans d'expérience. Cette troupe est patronnée par le monde fashionable et d'élite de tout le continent. Elle offre chaque soir plus d'originalité, plus de brillant, plus de variété, plus de mérite réel et donne plus de satisfaction que deux troupes combinées et ambulantes.

Portes ouvertes à 7 heures. Le concert commence à 8 heures.

Admission, 25 centins; sièges réservés, 50 centins

23 sept—13 s CHAS. H. DUPREZ, Gérant.

THEATRE ROYAL.

Pour quelque temps seulement,

La renommée et complète

COMPAGNIE FRANÇAISE!

Jouant maintenant au Théâtre Français, à New-York, commençant

LUNDI, 4 OCTOBRE

AVEC

UN RÉPERTOIRE ENTIÈREMENT NOUVEAU

Pour la première soirée on jouera

LES DEUX SERRURIERS

OU

LA JUSTICE DES HOMMES.

Grand Drame en cinq Actes par M. Félix Payat.

Loges privées, $1.00; Balcon, 50 cts; Secondes, 37½ cts; Parterre, 25 cts.
Portes ouvertes à 7½ la représentation commencera à 8½ précises.
Les sièges peuvent être retenus, sans supplément, au magasin de musique de M. H. Prince.
28 Septembre. 17

21ème SAISON

Deux Concerts Vocal & Instrumental

A LA

SALLE DES ARTISANS

[MECHANIC'S HALL,]

JEUDI ET VENDREDI SOIRS

30 Sept. et 1er Oct.

PAR LE

Mendelssohn Quintette Club

DE BOSTON

Composé des Artistes suivants:

WILLIAM SCHULTZE, Violon.
CARL MEISEL, Violon.
THOMAS RYAN, Viola et Clarinette.
EDWARD HEINDL, Violon et Flûte.
WULF FRIES, Violoncelle.

Assistés de la Vocaliste distinguée

Mde. J. W. WESTON

Billets avec sièges réservés, 75c. En vente au Magasin de Musique de M. H. Prince, Rue Notre-Dame.

Billets sans sièges réservés, 50c. En vente à la porte.

Portes ouvertes à 7 heures. Le Concert commencera à 7½ heures précis.

28 Septembre. 17

JAMES TYRE

SYNDIC OFFICIEL ET COMPTABLE

No. 10, Rue St. Nicholas

29 sept. m—18

VENTE PAR ENCAN.

PAR L. DEVANY & CIE.

Ce Matin.

Vente par encan d'un stock considérable de Meubles de seconde main, Fournitures, Poêles, &c.

Les soussignés ont reçu instructions de M. JAMES ABJOHN, de vendre à son magasin, No. 171, Grande Rue St. Laurent, MERCREDI MATIN prochain, le 29 courant, tout son assortiment de Meubles de seconde main, Fournitures, Tapis, Poêles de Cuisine et autres, &c., &c. Le tout sera vendu sans réserve et doit être enlevé immédiatement, vû que la bâtisse doit être démolie.

Vente à DIX heures.

17 DEVANY & CIE., Encanteurs.

GRANDE VENTE FINALE

DE

MEUBLES DE JACQUES & HAY,

TAPIS, PIANOS, ETC.

Pour fermer les Consignations et vider le magasin.

JEUDI MATIN, le 30 courant, les soussignés tiendront à leurs Salles, 139 Grande Rue St. Jacques, une vente générale et finale de toutes les Marchandises restant des consignations du printemps comprenant:—

4 Pianos de prix à 7 octaves en bois de Rose, neufs et par des manufacturiers de première classe
10 Sets de Chambres à Coucher en Noyer Noir découpés et polis
2 Sets de Chambres à Coucher en bois Blanc
13 Garde-Robes en Noyer Noir, de grandeurs et de dessins différents
1 superbe Buffet (Game-pattern) en Noyer Noir —" Woodstock " à panneaux
5 Buffets en Noyer Noir et polis
2 Buffets en Chêne polis
4 Bibliothèques en Noyer Noir
10 Sofas en Noyer Noir, en Crin et de différents goûts
60 Fauteuils de Salon en Noyer Noir et en Crin
7 Causeuses pour Messieurs en Crin
4 do pour Dames, do
4 Berçeuses en Noyer Noir et en Crin
3 Chaises à Coudre do do
21 Berçeuses en Jonc do do
210 Chaises de Salle à Diner do
65 do de Chambres à Coucher do
2 Tables à Diner à extension en Noyer Noir
10 do de Centre Ovales do
4 Etagères do do
1 Table de Passage en Chêne

AUSSI,

12 pièces de Tapis Tapestry No 1
2 do do do d'Escalier
2 do do de Repp barré pour Rideaux
38 Pairs de Rideaux en Dentelle
1 Balle, 50 Pairs de Couvertures 11-4, 9 lbs
6 Poêles de Cuisine neufs
2 Poêles de Cuisine de seconde main
&c., &c., &c.

Le tout sera vendu sans réserve pour vider le magasin pour le commerce de l'automne.

Vente à DIX heures.

17 DEVANY & CIE, Encanteur.

PAR G. McGREGOR

Marchandises Sèches.

Le soussigné vendra à ses magasins, No. 90, rue St. François-Xavier, JEUDI, le 30 courant, un grand assortiment de

Marchandises Sèches d'Automne et d'Hiver

CONSISTANT EN

Meltons tout laine, Doeskins noir et de couleur
Castors Moscou, Pilots, Whitneys, Présidents
Blue Flushing, Petershams, Doublures tout laine
Imitation de Mouton noire et gris, Tweeds Ecossais
Tweeds Canadiens, Draps Français et Habillements
Velours, Farmers' Satin, Marchandises de Goût
Mérinos, Cobourgs, Lustrés, Drap Impératrice
Winceys, Flannelles écarlates et vertes de Saxe
Chemises, do en laine d'agneau, Caleçons, Cotons gris
Cotons à chemises blancs et barrés, Denims, Coutil et Forfar
Doublures, Toiles à Table et à Essuiemains, Sellcias
Habits tout faits, Chaussures
Corsets, Robans, Cols, petites marchandises, &c., &c., &c,

AUSSI,

Trois caisses de Gants d'Hiver
Deux do Crinolines
Deux do Chapeaux assortis

Vente à DEUX heures P.M.

16 G. McGREGOR, Encanteur.

AVIS.

Le soussigné donne avis qu'il a intention de demander à la Corporation de la Cité de Montréal, d'ériger un Engin à Vapeur sur cette propriété No. 181.

G. L. ROLLAND,
Rue St. Paul, Pâtisse des Sœurs.
Montréal, 28 Septembre 1869. 18—dx k

Province de Québec, District de Montréal. No. 4832. } Dans la Cour de Circuit.

FRANÇOIS TÉTREAULT, Demandeur vs JAMES DELANEY, Défendeur et MM. T. & C. C. DE LORIMIER, Demandeurs sur distractions de frais.

Il sera vendu par autorité de justice Jeudi, le Septième jour d'Octobre prochain, à onze heures du matin, dans le second Bassin du Canal Lachine, en la Cité de Montréal, tous les biens-meubles et effets du Défendeur en cette cause, savoir: un Vaisseau à Vapeur du nom de *Boston* de 25 tonneaux et son engin, Poêle de Cuisine, &c. Termes: comptant et au plus haut et dernier enchérisseur.

NOEL ROY, H.C.S.
Montréal, le 27 Septembre 1869.—18

Province de Québec, District de Montréal. No. 4831. } Dans la Cour de Circuit.

EDOUARD DABÈRE, demandeur, vs. JAMES DELANEY, défendeur, et MM. T. & C. C. DE LORIMIER, demandeurs sur distraction de frais.

Il sera vendu par autorité de justice, Jeudi, le septième jour d'octobre prochain, à onze heures de l'avant midi, dans le second bassin du Canal Lachine, en la cité de Montréal, tous les biens meubles et effets du défendeur en cette cause, savoir: Un vaisseau à vapeur du nom de *Boston*, de vingt-cinq tonneaux et son engin, poêle de cuisine etc. Termes: Comptant et au plus haut et dernier enchérisseur.

NOEL ROY, H. C. S.
Montréal, le 27 septembre 1869—18 u

Province de Québec, District de Montréal. No. 4830. } Dans la Cour de Circuit.

EDWARD POWER, Demandeur vs JAMES DELANEY, Défendeur et MM. T. & C. C. DE LORIMIER, Demandeurs sur distraction de frais.

Il sera vendu par autorité de justice, Jeudi, le Septième jour d'Octobre prochain, à onze heures de l'avant-midi, dans le second Bassin du Canal Lachine, en la Cité de Montréal, tous les biens-meubles et effets du Défendeur en cette cause, savoir: un Vaisseau à Vapeur du nom de *Boston* de 25 tonneaux et son engin, Poêle de Cuisine, &c. Termes: comptant et au plus haut et dernier enchérisseur.

NOEL ROY, H.C.S.
Montréal, le 27 Septembre 1869.—18

Province de Québec, District de Montréal. No. 755 } Dans la Cour de Circuit pour le District de Montréal.

MILES WILLIAMS, Senior, demandeur, vs. MOISE CHARTRAND, defendeur, et LEO H. DAVIDSON, Ecuier, Avocat, distrayant.

Vendredi, le huitième jour d'octobre prochain, mil huit cent soixante et neuf, à dix heures de l'avant-midi, seront vendus judiciairement, par le soussigné ou quelqu'autre huissier de la Cour Supérieure de Sa Majesté, nommé et agissant dans et pour le District de montréal, les biens et effets du susdit défendeur, compris et saisis en cette cause, au pied de la Place Jacques-Cartier, connu sous le nom du Vieux Marché Nelson, en la cité de Montréal, consistant en "Armoires et buffets, horloge, boîte à thé, tables, tapis, Miroir, &c., &c."
Conditions de vente: Argent comptant et banquable.

JOHN BATES, H. C. S.,
30, Petite rue St. Jacques Montréal.
Montréal, 25 septembre 1869.—18

VENTE PAR ENCAN

PAR HENRY J. SHAW.

Aujourd'hui.

CONTINUATION DE LA VENTE

Les Articles Plaqués Sheffield, Vaisselle, Coutellerie, venant des Ateliers de Lincoln à Sheffield.

M. SHAW informe le public que la susdite vente se continuera jusqu'à ce que le Stock entier soit écoulé.

Vente à DIX A. M., et à DEUX et SEPT P. M.

13 HENRY J. SHAW, Encanteur.

PAR JOHN LEEMING & CIE.

LES VENTES COMMERCIALES APPROCHENT.

MERCREDI, 29 Sept.—Vente Commerciale de Thés pour le compte de MM. D. Torrance & Cie.

Le même jour, Mercredi.—Fruits, Vins, &c., &c., pour le compte de MM. Chapman, Fraser & Tylee.

JEUDI, 30 Sept. — Epiceries, Vins, Cigares, &c., pour le compte de MM. Colson, Lamb & Cie.

Le même jour, Jeudi, 30 Sept.—Vente Commerciale de Poterie et de Verrerie.

VENDREDI, 1er Oct.—Thés, Fruits, Vins, &c., pour le compte de MM. Rimmer, Gunn & Douglas.

14 JOHN LEEMING & CIE., Encanteurs.

PAR COLIN CAMERON & CIE.

POELES.

POELES de CUISINE, de SALON, de PASSAGE et de BUREAU, pouvant être chauffés au Charbon ou au Bois. Un large assortiment sera offert en vente par les soussignés, à leurs Salles, d'Encan; on donnera la date à temps.

COLIN, CAMERON & CIE., Encanteurs,
10 431, rue Notre-Dame.

ELLE ARRIVE!!!

LA GRANDE

MENAGERIE

DE

VAN AMBURGH & CIE

Avec sa collection considérable

D'ANIMAUX SAUVAGES,

OISEAUX ET REPTILES

Fera son apparition à

MONTRÉAL

LUNDI, MARDI ET MERCREDI,

Les 27, 28 et 29 Septembre,

AU COIN DES RUES

Ste. CATHERINE & Ste. ELIZABETH

ENTRÉE SUR LA RUE STE. ÉLIZABETH.

LA PLUS GRANDE

Ménagerie Ambulante de l'Univers

Cette exhibition considérable et populaire est établie depuis près d'un demi siècle et a été honorée par neuf visites de Sa Gracieuse Majesté et de la Famille Royale.

Il n'y aucune exposition de cirque si ce n'est qu'il y a l'intéressante exhibition de toute espèce d'Animaux Sauvages, comprenant les Tours extraordinaires du

Roi des Lions

AVEC

QUATRE JEUNES OURS SAUVAGES

CETTE COLLECTION CONTENANT

UN NOMBRE CONSIDÉRABLE D'ANIMAUX

N'a jamais été exposée en Canada et en addition à plusieurs

LIONS, TIGRES, OURS,
HYENES, LEOPARDS, PANTHERES!
SINGES, ZEBRES, ELEPHANTS,
CHAMEAUX, DAIM DES INDES.

ET UNE COLLECTION SPLENDIDE

D'OISEAUX

D'UN MAGNIFIQUE PLUMAGE.

LA COLLECTION COMPREND:—

La seule Giraffe du continent
Le seul Rhinocéros du continent
Le seul Blis Bok du continent
Le seul Elan du continent
Le seul Impoon du continent
Le seul Ovadads du continent
Le seul Spring Boks du continent

Et beaucoup d'autres, en trop grand nombre pour être mentionnés, qui n'ont jamais été exhibés en Canada avant aujourd'hui.

Admission 50c
Enfants au-dessous de 9 ans 25c
5 sept. 6—x

A VENDRE

HUITRES MALPECQUES!

EN ÉCAILLES PAR BARILS,

Jas. G. GORDON.

31, -- RUE ST. NICHOLAS, -- 31

28 Septembre. 17—dx p

COMPAGNIE D'ASSURANCE
DITE

NORTH BRITISH AND MERCANTILE.

CAPITAL..............£2,000,000 Stg.
PASSIF...................£2,838,118 "
REVENU ANNUEL £801,801 "
FONDS PLACES EN CANADA.... $210,000

ETABLISSEMENT CANADIEN

DIRECTEURS GERANTS :

D. LORN MACDOUGALL, Ecuyer, THOMAL DAVIDSON, Ecuyer.

DIRECTEURS :

HON. JOHN ROSE, Ministre des Finances ; GIL. SCOTT, Ecuyer, DE MM. W. DOW, & CIE. ; C. J. BRYDGES, Ecuyer, Directeur Gérant de la Cie du Grand Tronc du Canada, | HON. THOS. RYAN, Sénateur ; LS. BEAUDRY, Ecuyer, Nouvelle Compagnie du Gaz de la C.té. DAMASE MASSON, de la Maison D. MASSON et FILS,

QUI SONT TOUS ACTIONNAIRES.

AVOCATS :—MM. RITCHIE, MORRIS & ROSE.
MEDECIN :—W. SUTHERLAND, Ecr., M. D.
SOUS-AGENT :—JAS. ROSS ROBERTSON.
INSPECTEUR :—WILLIAM EWING.

MACDOUGALL et DAVIDSON,
AGENTS GÉNÉRAUX POUR LE CANADA.

DEPARTEMENT SUR LA VIE.

Quatre-vingt-dix par cent de tous les profits sont divisés parmi les assurés, sur l'échelle des participants.

Les profits sont divisés tous les cinq ans.

Les Polices sont indisputables après avoir demeuré cinq ans en force.

On peut obtenir des prospectus et toutes les informations nécessaires au Bureau de la Compagnie.

DEPARTEMENT DU FEU.

La Compagnie assure des propriétés de presque toutes les descriptions, aux plus bas prix de premium, selon les risques.

Des Assurances sur les Résidences et les Meubles de Ménage peuvent être faites à des conditions spécialement libérales.

MACDOUGALL & DAVIDSON,
AGENTS GÉNÉRAUX

P. R. FAUTEUX,
SOUS-AGENT.
Montréal, 8 Mai 1869—202 a

COMPAGNIE D'ASSURANCE

GUARDIAN

CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE,

No. 11, Rue Lombard
LONDRES.

Capital souscrit, $10,000,000
Total des Fonds investis, au delà de $13,750,000
Fonds investis en Canada 100 000

Les Assurances contre les Pertes par le Feu sont effectuées aux conditions les plus libérales, ainsi que les pertes sans référence au Bureau à Londres. Aucune charge à payer pour Polices et Endossements.

ROBERT SIMMS & CIE.,
GEORGE DENHOLM,
Agents Généraux,
2, A LA BOURSE,
Vis-à-vis la Salle de Lecture.
19 août—288 dm k

Compagnie d'Assurance Mutuelle
CONTRE LE FEU
De la Cité de Montréal.
DIRECTEURS :
BENJAMIN COMTE, ECR., Président.

R. A. R. HUBERT, ECR, | ANDRÉ LAPIERRE, ECR,
A. C. LARIVIERE, ECR., | JEAN BTE HOMIER, ECR,
NARCISSE VALOIS, ECR, | NAZ. VILLENEUVE, ECR
JAMES E. MULLIN, ECR, | FERDIND. PERRIN, ECR

Le principe sur lequel est basée notre Assurance mutuelle est certainement le plus économique et plus sur ; chaque année l'a pro... depuis 1859. Ce système d'assurance a enco... avantage d'être national, puisque ce sont de... anadiens qui s'assurent entre eux, et se dispense... ainsi d'aller verser leurs primes en des mains é...angères.

D'ailleurs, les compagnies d'assurance basées sur un autre principe, reconnaissent l'excellence du système mutuel, et il ne peut y avoir de danger que dans l'imprudence ou l'inexpérience des administrateurs et de la direction, ce qu'à fort bien compris notre Assurance Mutuelle en choisissant des Directeurs expérimentés, et qui savent comment éviter les inconvénients et parer aux défectuosités qui existaient avant 1859. Ajoutons à cette garantie la prospérité croissante de la société actuelle depuis les quelques années qu'elle existe, et nous sommes certains d'un succès constant et marqué pour l'avenir, et cela sans augmenter les taux d'assurance qui ne sont guère que la moitié de ceux qu'on exige dans les autres sociétés.

Le Bureau de la Compagnie est au No. 2, rue St. Sacrement.

ALFRED DUMOUCHEL.
Secrétaire-Trésorier,
Montréal ...ctobre.—36 c D

A. MATHIEU,
AVOCAT, L. L. B.
88, Rue St. Vincent
MONTRÉAL.
26 mai 217

GUSTAVE A. DROLET,
AVOCAT,
No. 30—RUE ST. VINCENT—NO. 30
Porte voisine de DUHAMEL & RAINVILLE.
Montréal, 31 Mai 1869. 221—

DUHAMEL & RAINVILLE,
AVOCATS,
28 RUE ST. VINCENT, MONTREAL.
JOSEPH DUHAMEL | HENRI F. RAINVILLE.
Montréal, 11 Mai 1869. 201

A. D. JOBIN, NOTAIRE,
A
TRANSPORTÉ SON ETUDE
DANS LE
Bureau de la Commission Seigneuriale
"INDIA CHAMBERS,"
2d étage, chambre No. 4,
No. 13—RUE DE L'HOPITAL—No. 13
23 février. 104—a

FOWLER & ROY,
ARCHITECTES,
Sont DÉMÉNAGÉS de la Salle St. Patrice aux Chambres de la Banque Molson. Entrée sur la rue St. Pierre.
12 fév. 131

J. W. MOUNT, M. D.,
22, RUE STE. MARIE,
Près de la Traverse de Longueuil, Montréal
4 juin. 221

AVIS.

MM. BOURGOUIN et LACOSTE, Avocats de Montréal, viennent de former une société, et tiennent leur Bureau au

No. 41, Rue St. Vincent, Montréal.

H. BOURGOUIN. J. C. LACOSTE.
14 mai—199

A. LEVÊQUE,
ARCHITECTE,
ET
agent pour l'obtention des Brevets d'Invention
EN CANADA ET A L'ÉTRANGER.
Bureaux : 38, Petite Rue St. Jacques.

Transport des Malles.

BUREAU DE POSTE, Montréal, 15 Sept. 1869.

Distribuées A. M.	Distribuées P. M.	MALLES.	Levées A. M.	Levées P. M.
		ONTARIO.		
8.00	12.30	Ottawa, p. chemin de fer (a)	7.30	6.00
8.00	......	Province d'Ontario......(a)	7.30	6.30
	5.15	Rivière Ottawa p. vapeur.	6.00	......
		QUÉBEC.		
8.00	......	Chemin de fer Arthabas, et Trois-Rivières	......	7.00
11.00	......	St. Remi et Hemmingford.	......	3.30
8.00	2.00	St. Hyac. et Sherbrooke.	6.00	1.15 a 7
8.00	......	Cité de Québec p. chemin de fer et à l'Est	......	7.00
8.00	......	Cité de Québec p. vapeur.	......	5.15
8.00	......	Chemin de fer Richmond et Québec	......	7.00
10.00	......	Do St. Jean et Rouse's Pt.	......	3.30
10.00	......	Shefford et la Jonction du chemin de fer Vt	......	3.30
		MALLES LOCALES.		
9.30	......	Beauharnois	7.00	......
11.00	......	Chambly (aussi 6 A M) et St Césaire	......	2.30
11.00	......	Contrecœur, Varennes et Verchères	......	2.30
10.00	......	Côte St. Paul et Tanneries Ouest	10.30	......
11.00	5.15	Huntingdon	7.00	3.30
9.30	5.15	Lachine	7.00	3.30
10.00	......	Laprairie et St. Lambert.	......	1.15
11.00	......	Longueuil	6.00	2.00
......	5.15	New Glasgow, Sault au Récollet et Terrebonne	7.00	......
8.30	5.00	Pointe St. Charles	8.30	5.00
8.00	......	St. Eustache, St. Laurent et St. Martin	7.00	......
......	2.45	St Jérome, Ste Rose et Ste Thérèse	7.00	......
8 & 10	......	St. Jean et Station St Armand	8.00	3.30
8.00	......	Trois-Rivières par la Rive Nord	......	1.30
		PROV. MARITIMES.		
......	......	N. Brunswick et Isle P. E.	......	7.00
......	......	Halifax, N.-E.	......	7.00
......	......	(Chaque malle pour Halifax, d'où se fait l'expédition à l'arrivée des vapeurs de New-York, comprend celle de Terre-Neuve.)		
		ETATS-UNIS.		
8 & 10	......	Albany, Boston, Buffalo, Burlington, N.-York, &c.	......	3.30
8 & 10	......	I. Pond & Portland	......	1 & 7
8.00	12.30	Etats de l'Ouest	7.30	6.30
		INDES OCCIDENTALES.		
		Lettres, &c, payés d'avance *via* New-York, sont expédiés chaque jour à New-York d'où partent les autres malles :		
		Pour Havane et Indes Occidentales, *via* Havane, tous les Jeudis P. M. Pour St. Thomas, les Indes Occidentales et Brésil, le 23ème jour de chaque mois.	.....	3.30
		GRANDE BRETAGNE.		
		Par la Ligne Canadienne.. Vendredi	....	7.00
		Do Cunard, *via* N.-Y.. Lundi.....	....	3.30
		Do Brême (si l'adresse le comporte) *via* N.-Y...... Mardi......	....	3.30

(a) Les sacs de la malle par les chars sont ouverts de 8.10 A. M. à 7.10 P. M.
Do do ouverts jusqu'à 1.40 P. M.

Les lettres enregistrées doivent être déposées 15 minutes avant la fermeture des malles.

Les boîtes à lettres dans les rues sont visitées à 6.30 A. M., 1.15, 55.4 et 9.00 P. M. Le Dimanche à 900 P. M.

Chemin de Fer le Grand Tronc du Canada

1869—ARRANGEMENTS D'ÉTÉ—1869

Les Trains laissent maintenant la Station Bonaventure comme suit :

POUR L'OUEST :

Express de jour pour Ogdensburg, Ottawa Brockville, Kingston, Belleville, Toronto, Guelph, London, Brantford, Goderich, Buffalo, Détroit, Chicago et toutes les autres places de l'Ouest, à .... 8.30 A M
Express de nuit do do .... 7.30 P M
Train d'accommodement pour Cornwall et les stations intermédiaires.......... 5.10 P M
Train Omnibus pour Kingston et les stations intermédiaires.......... 7.15 A M
Trains pour Lachine à 5.30 A. M., 7.00 A. M., 9.00 A. M., midi, 1.30 P. M., 3.00 P. M., 4.40 P. M., 5.00 P. M., et 6.30 P. M.
Le train de 1.30 P. M., va à la frontière.

POUR LE SUD ET L'EST.

Train Omnibus pour Island Pond e les stations intermédiaires.......... 7.00 A M
Express pour Boston.......... 8.40 A M
Express pour New-York et Boston via le Vermont Central.......... 4.30 P M
Express pour Québec et Island Pond.......... 2.00 P M
Express pour New-York et Boston via Plattsburgh, le Lac Champlain, Burlington et Rutland, à.......... 5.30 A M
Do do do do .... 4.40 P M
Express de Nuit pour Québec, Island Pond, Gorham et Portland, arrêtant entre Montréal et Island Pond à St. Hilaire, St. Hyacinthe, Acton, Richmond, Sherbrooke, Waterville et Coaticooke, seulement à.......... 10.10 P M

Chars-dortoirs pour chaque convoi de nuit. Bagag. marqué (checked).

Le train de 3.00 p. m. va jusqu'à la Ligne de la Province.

Le steamer *Carlotta* laisse Portland tous les Samedis Après-Midi (après l'arrivée du train laissant Montréal le vendredi soir) pour Halifax, Nouvelle-Ecosse, et retournant le Mercredi.

Il y a à bord un comfort excellent pour les passagers et toutes facilités pour le fret.

Les Vapeurs de la Compagnie Internationale, qui sont en correspondance avec le Chemin de Fer le Grand Tronc, laissent Portland tous les Lundis, et Jeudis à 5 hs. P. M., pour St. Jean, N. B., etc.

On peut se procurer des Billets à toutes les principales Stations de la Compagnie.

Pour plus de détails et le temps de l'arrivée et du départ de tous les trains aux différentes stations s'adresser aux guichets, Station Bonaventure et 39 Grande Rue St. Jacques.

C. J. BRYDGES,
Directeur-Gérant.
Montréal, 27 septembre 1869.

LA COMPAGNIE DU RICHELIEU

LIGNE DE LA MALLE ROYALE ENTRE
MONTRÉAL et QUÉBEC.

A partir de MERCREDI, 15 courant, les vapeurs QUÉBEC et MONTRÉAL laisseront le Quai Richelieu, vis-à-vis la Place Jacques-Cartier, pour QUÉBEC, comme suit, savoir :

Vapeur QUÉBEC, Capt. J. B. Labelle, tous les Lundis, Mercredis et Vendredis, à six heures P. M.

Vapeur MONTRÉAL, Capt. Robert Nelson, tous les Mardis, Jeudis et Samedis, à six heures P. M.

PRIX DU PASSAGE :

Première Classe, Souper et Chambre inclus, $3
Seconde Classe.......... $1

Les Billets de Passage et les Cabines seront retenus au Bureau, sur le Quai Richelieu, près du vapeur.

La Compagnie ne sera pas responsable des montants d'argent ou effets de valeur, à moins qu'un connaissement, spécifiant la valeur, ne soit signé à cet effet.

J. B. LAMÈRE
Agent Général
Bureau de la Compagnie du Richelieu, 203, Rue des Commissaires, Montréal, 15 sept. 1869.

LA COMPAGNIE DU RICHELIEU

Ligne de la Malle Royale entre Montréal et Québec, et Ligne Régulière entre Montréal et les Ports des Trois-Rivières, Sorel, Berthier, Chambly, Terrebonne, l'Assomption, Yamaska et autres Ports Intermédiaires.

A partir de MERCREDI, le 15 courant les vapeurs de la Compagnie du Richelieu laisseront leurs quais respectifs comme suit, savoir :

Vapeur QUÉBEC, Capt. J. B. Labelle, pour Québec, tous les Lundis, Mercredis et Vendredis, à six heures P. M.

Vapeur MONTRÉAL, Capt. Robert Nelson, pour Québec, tous les Mardis, Jeudis et Samedis, à six heures P. M.

Vapeur TROIS-RIVIÈRES, Capt. Jos. Duval, pour Trois-Rivières, Sorel, Maskinongé, Yamachiche, Rivière du Loup et Port St. François, les Mardis et Vendredis à deux heures P. M.

Vapeur MOUCHE-A-FEU, Capt. E. Laforce, à l'arrivé du *Trois-Rivières* à Sorel pour St. Aimé et les ports intermédiaires sur la rivière Yamaska.

Vapeur VICTORIA, Capt. Charles Davelny, pour Berthier, Sorel et les ports intermédiaires, les Mardis et Vendredis, à trois heures P. M.

Vapeur CHAMBLY, Capt. Frs. Lamoureux, pour Chambly et les ports intermédiaires, les Mardis et Vendredis, à trois heures P. M.

Vapeur TERREBONNE, Capt. L. H. Roy, pour Terrebonne et l'Assomption, tous les Lundis, Mardis, Mercredis, Jeudis, Vendredis et Samedis, à trois heures P. M.

La Compagnie ne sera pas responsable des montants d'argent ou effets de valeur, à moins qu'un connaissement spécifiant la valeur ne soit signé à cet effet.

J. B. LAMÈRE,
Agent Général.
Bureau de la Compagnie du Richelieu, 203, Rue des Commissaires, Montréal, 15 sept. 1869. 206

La Compagnie de Navigation de Laprairie.

A partir de LUNDI, le 27 Sept. et jusqu'à avis contraire, le vapeur LAPRAIRIE, Capt. Hébert, fera ses voyages comme suit :

LES LUNDIS, MARDIS, JEUDIS ET VENDREDIS,

De Laprairie—à 6.30 a. m., 9.00 a. m. et 1.00 p. m.
De Montréal —à 7.30 a. m., 11.00 a. m. et 4.00 p. m.

LES MERCREDIS ET SAMEDIS,

De Laprairie — à 6.30 a. m. et 1.00 p. m.
De Montréal — à 11.00 a. m. et 4.00 p. m.

J. BROSSEAU,
Secrétaire.
5 juin—225 x k

VAPEUR POUR ST. LAMBERT.

SAISON DE 1869.

Pour l'accommodement des familles résidant à Montréal, qui ne laissent pas la ville durant les mois de l'été, on a décidé de vendre des Billets Trimestriels de Famille aux prix réduits suivants, savoir :

Billet Trimestriel de Famille bon pour un homme, une femme, deux enfants et une servante.......... $5.00
Pour chaque enfant additionnel.......... $1.00

Ces billets seront bons pour tous les voyages réguliers du bateau pour trois mois à dater du jour de leur émission, et offrent la chance de laisser la ville à peu de frais durant ces temps de chaleur et de poussière, et permettent d'aller respirer un air frais et une brise froide sans qu'on ait le trouble et les dépenses à faire lorsqu'on veut aller à la campagne.

Le vapeur (si le temps le permet) voyagera régulièrement suivant ce qui est annoncé par la table des heures de voyage.

On peut obtenir des billets de famille aux prix susdits du Capt. HEALEY, à bord du vapeur ou de JOHN B. HELLIWELL, agent à commission, 504, rue St. Paul.
14 juillet 257

COMPAGNIE DE NAVIGATION CANADIENNE

DEUX LIGNES QUOTIDIENNES.

MALLE ROYALE et ligne directe pour Beauharnois, Cornwall, Prescott, Ogdensburgh, Brockville, Alexandria Bay, Clayton, Gananoque, Kingston, Oswego, Charlotte, Cobourg, Port Hope, Darlington, Toronto et Hamilton.

Cette magnifique ligne comprend les VAPEURS EN FER DE PREMIÈRE CLASSE suivants, l'un desquels laisse le Bassin du Canal, à Montréal, chaque matin (les dimanches exceptés) à NEUF heures, et Lachine à l'arrivée du convoi qui laisse la gare Bonaventure à MIDI, pour les Ports ci-dessus, savoir :

SPARTAN..........	Capitaine	Fairgrieve,
PASSPORT..........	"	Sinclair,
KINGSTON..........	"	Farrell,
ABYSSINIAN..........	"	Estes,
BANSHEE..........	"	Bailey
CORINTHIAN..........	"	Dunlop,
MAGNET..........	"	Simpson,
CHAMPION..........	"	Carmichael,
ATHENIAN..........	"	Morley,
LORD ELGIN..........	"	Couvrette.

En communication à Prescott et Brockville avec les chemins de fer de la Cité d'Ottawa, Kemptville, Perth, Arnprior, etc., à Toronto et Hamilton avec les chemins de fer pour Collingwood, Stratford, London, Chatham, Sarnia, Détroit, Chicago, Milwaukie Galena, Green Bay, St. Paul, etc. ; et avec le vapeur "City of Toronto" pour Niagara, Lewiston, les Chûtes Niagara, Buffalo, Cleveland, Toledo, Cincinnati, etc.

LIGNE DIRECTE

Un de ces vapeurs part tous les jours à 7 heures A. M., [dimanche excepté], et à son arrivée à Lachine à 9 heures A. M., il y aura un train express pour Ogdensburgh, Alexandria Bay, Clayton, Oswego et Rochester, en connexion avec le chemin de fer de New-York pour Niagara Falls et Buffalo.

Les vapeurs de cette ligne sont sans RIVAUX et présentent aux voyageurs par la perfection de leurs arrangements des avantages que nulle autre ligne puisse offrir. Ils passent par tous les rapides sur le St. Laurent et au milieu du beau paysage du Lac des milles Ile pendant le jour.

La plus active expédition est donnée au fret pendant que les prix en sont aussi bas que sur les vaisseaux ordinaires.

On donne des billets de passage pour se rendre directement par le chemin de fer du Great Western.

On peut se procurer des billets ainsi que toute information de WM. PALMER, aux Hôtels, ROBERT MCEWEN, au bureau du fret, au Bassin du Canal ; et au Bureau 73 rue St. Jacques.

ALEX. MILLOY, Agent
Malle Royale ligne directe,
Bureau, 73 rue St. Jacques,
Montréal, 24 mai 1869.—200

Compagnie Générale Transatlantique.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE

Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New-York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No. 50, Rivière du Nord :

VILLE DE PARIS,	Surmont,	Samedi, 2 Oct.
LAFAYETTE	Rousseau,	Samedi, 16 Oct.
PEREIRE,	Duchesne,	Samedi, 30 Oct.
SAINT LAURENT,	Lemarie,	Samedi, 13 Nov.

Prix du Passage en Or, y compris le Vin

POUR BREST OU LE HAVRE :

Première Cabine, $160 | Seconde Cabine, $75

POUR PARIS :

(Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord)
Première Cabine, $145—Seconde Cabine, $78

Ces steamers ne prennent pas de passagers d'entrepont.

Soins médicaux gratuits.

Les voyageurs américains qui vont sur le continent européen ou qui en reviennent en prenant les steamers de cette ligne évitent les risques inutiles du voyage par les chemins de fer anglais et de la traversée de la Manche, tout en s'épargnant beaucoup de temps, d'ennuis et d'argent.

GEO. MACKENZIE, Agent, 58, Broadway, New-York.
T. W. GRIFFITH & CIE,
Coin des Rues St. François-Xavier et St. Sacrement, Montréal.
19 juillet—261 r

POUR CHICOUTIMI.

Le Nouveau et rapide Vapeur "Clyde,"
CAPT. M. LECOURS.

Laissera le Quai St. André, tous les Samedis matin à 7 heures, durant tout le mois de Septembre, arrêtant à la Baie St. Paul, Eboulement, Baie Murray, Rivière du Loup et Tadousac.

En revenant, le "Clyde," partira de Chicoutimi à 3 heures Dimanche après-midi, laissant la Rivière du Loup à 7 A. M., et la Baie Murray à 10 A. M. tous les Lundis.

Pour plus amples informations, s'adresser au Bureau de la Compagnie des Remorqueurs du St. Laurent, Quai St. André.

A. GABOURY,
Secrétaire.
9 septembre—1

RIVIERE DU LOUP ET BAIE MURRAY

Le Nouveau et rapide Vapeur "Clyde,"
CAPT. M. LECOURS,

Durant tout le mois de Septembre, laissera le Quai St. André tous les Mercredis et Samedis matins à 7 heures, arrêtant à la Baie St. Paul, Eboulement et Baie Murray.

En revenant, laissera la Rivière du Loup à 7 A. M., et la Baie Murray à 10 A. M., tous les Lundis et Jeudis matins. Pour la commodité des familles qui reviennent, le "Clyde," restera au Quai de la Rivière du Loup tous les Mercredis soirs.

Pour plus amples informations, s'adresser au Bureau de la Compagnie des Remorqueurs du St. Laurent, Quai St. André.

A. GABOURY,
Secrétaire.
9 septembre—1

Compagnie de Vapeurs de Québec et des Ports du Golfe.

Ligne de la Malle Royale entre Québec, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse.

Le superbe vapeur en fer *CITY OF QUEBEC*, Capt. Thomas Connell, laissera le Quai des Indes Occidentales, MARDI, 28 Sept., à 4 h. P.M., pour PICTOU, N. E., arrêtant à la Pointe aux Pères, Gaspé, Percé, Chatham, New Castle, Miramichi, Shédiac et Charlottetown, Isle du Prince-Edouard, à chaque voyage aller et retour.

Les steamers arrêtent en connexion à Pictou avec le chemin de fer d'Halifax, N.-E., à Shédiac avec le steamer de l'Ile du Prince Edouard, et le chemin de fer de St. Jean, N.-B., de là par steamer à Eastport, Portland, Boston, et Fréderiction.

Les steamers *Secret* et *City of Quebec* ont été appareillés durant l'hiver et munis de nouveaux et élégants salons supérieurs, salles de goût et ponts de promenade, et ont chacun des accommodements de première classe pour au delà de 100 passagers de cabine et autant d'entrepont.

Billets de première classe directe de Montréal à Halifax, N.-E., sans repas ni cabine. $13.50
Avec cabine et repas.......... $20.00
Billets de première classe de Montréal à St. Jean, sans repas ni cabine.......... $12.50
Avec cabine et repas.......... $18.50
Billets de Montréal à Eastport, sans repas ni cabines.......... $14.00
Billets de Montréal à Portland, sans repas ni cabine.......... $16.00
Billets de Montréal à Boston, sans repas ni cabine.......... $17.00

Pour billets de retour pour excursion à Halifax, N. E., et de Québec à St. Jean, N. B., le prix d'un billet et demi—Repas extra.

Pour fret et passage, s'adresser à
W. MOORE, Gérant, Québec.
G. HEUBACH, Agent, 31, rue St. François-Xavier, Montréal.
1er juin—221 x k

EXCURSIONS à LONGUEUIL

A BORD DU
VAPEUR "LONGUEUIL,"
Jusqu'à nouvel ordre.

Les Dimanches { du Pied du Courant à 1.30 P. M. / de Longueuil à 2.00 P. M.

Et alternativement toutes les demi heures jusqu'à 6½ heures du Pied du Courant.
26 juin—cj 243

COMPAGNIE de NAVIGATION de L'OUTAOUAIS.

Steamers de la Malle 1869.

De MONTRÉAL à OTTAWA, tous les jours (les Dimanches exceptés) arrêtant à Ste. Anne, Oka, Como, Hudson, Pointe aux Anglais, Rigaud, Carillon, Pointe Fortune, Grenville, L'Orignal, Majors, Papineauville, Browns, Thurso et Buckingham. Les superbes et rapides steamers neufs, *Prince of Wales*, Capt. H. W Shepherd, *Queen Victoria*, Capt. A. Bowie.

Un train laisse chaque matin à SEPT heures, (les Dimanches exceptés) le Dépôt de la Rue Bonaventure, en connection, à Lachine, avec le steamer *Prince of Wales* (Déjeuner) pour Carillon, en traversant le Lac St. Louis, les Rapides Ste. Anne et le Lac des Deux Montagnes, de Carillon par chemin de fer à Grenville, relie le steamer *Queen Victoria* (Diner) pour Ottawa.

EN DESCENDANT—Le steamer *Queen Victoria* laisse Ottawa à 6.30 A. M. ; les passagers arrivant à Montréal à 4.45 P. M.

Le comfort et la bonne administration cette ligne sont sans égal, et le voyageur jouit le long de la route des scènes les plus pittoresques et le plus séduisantes.

Les touristes désirant faire un voyage d'agrément peuvent se procurer des Billets de Retour de Montréal à Carillon, bons pour un seul jour au prix d'un seul billet.

Les passagers pour les célèbres Sources Caledonia seront débarqués à L'Orignal.

Les *Paquets par Express* seront transportés tous les jours à toutes les stations de la route.

On pourra se procurer des billets de passage d'aller, retour ou d'excursion à Ottawa et les points intermédiaires au bureau, bâtisses de la Librairie Mercantile, Rue Bonaventure, ou à bord du steamer.

On peut aussi se procurer des billets d'aller et retour pour Ottawa au Dépôt Bonaventure.

Steamer de marche DAGMAR,
Capitaine McGOWAN.

EN MONTANT.—Laisse le Bassin du Canal, les Mercredis et Samedis à 6 A.M.

EN DESCENDANT.—Laisse Carillon, les Lundis et Jeudis à 6 A.M.

R. W. SHEPHERD.
Mai 17 1869. 209

COMPAGNIE DES VAPEURS OCEANIQUES DE MONTREAL sous contrat avec le Gouvernement Canadien pour le transport des Malles du CANADA et des ETATS-UNIS—Arrangements d'été, 1869.

Les passagers ont enregistrés pour Londonderry et Liverpool.

La Ligne de la Malle de cette Compagnie se compose des vapeurs suivants de 1ère classe à plein pouvoir, construits à Clyde. Steamers en fer à double engin.

Scandinavian.....	3000	tons....	[En construction]
Prussian..........	3000	"	Lt. Dutton, R.N.R.
Austrian..........	2700	"	Capt. J. Wylie.
Nestorian..........	2700	"	Capt. A. D. Aird.
Moravian..........	2650	"	Capt. Brown.
Peruvian..........	2600	"	Capt. Ballantine.
Germany..........	3250	"	Capt. J. Graham
European..........	2646	"	Capt. Bouchette
Hibernian..........	2434	"	Lt. Smith, R.N.R.
Nova-Scotian..........	2300	"	Capt R. S. Watts.
North-American..........	1784	"	Capt. Richardson.
Damascus..........	1600	"	Capt. Trocks.
Ottawa..........	1831	"	Capt. Archer.
St. David..........	1650	"	Capt. Scott.
St. Andrew..........	1432	"	Capt. Ritchie.
St. Patrick..........	1207	"	Capt. H. Wylie.
Norway..........			Capt. C.N. Mylins
Sweden..........			Capt. Mackenzie.

Les STEAMERS de la LIGNE DE LIVERPOOL (faisant voile de Liverpool chaque JEUDI et de Québec chaque SAMEDI, arrêtant à Loch Foyle pour recevoir à bord et mettre à terre les Malles et les Passagers pour l'Irlande et l'Ecosse) laisseront Québec comme suit :

NESTORIAN..........	11 Septembre
PRUSSIA..........	18 "
AUSTRIAN..........	25 "
MORAVIAN..........	2 Octobre
HIBERNIAN..........	9 "
PERUVIAN..........	16 "

Prix du Passage de Québec :—

Cabine.......... $70 à $80
Entrepont.......... $25

Les Steamers de la Ligne Glasgow (faisant voile de Glasgow chaque MARDI, et de Québec pour Glasgow chaque JEUDI) partiront de Québec comme suit :

OTTAWA..........	9 Septembre
ST. DAVID..........	23 "
ST. ANDREW..........	30 "
ST. PATRICK..........	7 Octobre

Prix du passage de Québec :—

Cabine.......... $60
Entrepont.......... 25

Un Chirurgien d'expérience est à bord de chaque vaisseau.

Les cabines ne sont pas etenues à moins d'être payées d'avance.

Pour fret et autres particularités, s'adresser A Portland à J. L. FARMER, ou à HUGH & ANDREW ALLAN ; à Québec à ALLANS, RAE & CO ; au Havre, à JOHN M. CURRIE, 21, Quai d'Orléans ; à Paris, à GUSTAVE BOSSANGE, 25, Quai Voltaire ; à Anvers, à AUG. SCHMITZ & CO. ; à Rotterdam, à G. P. ITTMANN & ZOON ; à Hambourg, à W. GIBSON & HUGO ; à Belfast, à CHARLEY & MALCOLM ; à Londres, à MONTGOMERIE & GREENHORNE, 17 Gracechurch street ; à Glasgow, à JAMES & ALEX ALLAN, 70, Great Clyde street ; à Liverpool, à ALLAN BROS. & CO., ou à

H. & ALLAN,
Coin des rues Youville et Commune
Montréal, 31 Mai 1869 1869—220.

AVIS.

LE ET APRÈS LE 27 SEPTEMBRE
LE
Steamer Aurora
LAISSERA LACHINE
A L'ARRIVÉE
DU TRAIN DE 4.40 hs. P.M.,
AU LIEU DE
5.00 HEURES P.M.,
COMME CI-DEVANT.
25 Septembre. 15—um k

LA COMPAGNIE DU RICHELIEU

AVIS AUX ACTIONNAIRES.

UN DIVIDENDE INTERIM DE CINQ PAR CENT sur le FONDS CAPITAL de cette Compagnie, a été déclaré ce jour et ser payable au Bureau de la Compagnie, le et après VENDREDI, le PREMIER jour d'OCTOBRE prochain.

Les LIVRES DE TRANSPORT seront fermés du QUINZE au TRENTE SEPTEMBRE courant, les deux jours inclusivement.

Par ordre,
J. N. BEAUDRY,
Secrétaire-Trésorier.
BUREAU DE LA COMPAGNIE DU RICHELIEU, Montréal, 6 Septembre 1869. 394

BANQUE MOLSON

Les actionnaires de la Banque Molson sont par les présentes notifiés qu'on a déclaré ce jour un DIVIDENDE DE TROIS PAR CENT sur le Fonds Capital, pour le semestre courant, et qu'il sera payable au bureau de la banque, le et après le PREMIER jour d'OCTOBRE prochain.

Le livre de transport sera fermé du 15 au 30 proximo inclusivement.

Par ordre du Bureau,
WM. SACHE,
Caissier.
Montréal, 31 août 1869.—299 1 c

Société permanente de Construction
DU
District de Montréal.
DIVIDENDE NO. 11.

AVIS.

Avis est par le présent donné qu'un Dividende de CINQ PAR CENT, faisant Dix par cent par année sur les Parts Permanentes de cette Société, a été déclaré et sera PAYABLE le et après le PREMIER OCTOBRE prochain, au bureau de la dite société. Le livre de transports sera fermé du 15 septembre au 1er octobre inclusivement.

Par ordre,
P. A. FAUTEUX,
Sec.-Trésorier.
Montréal, 3 septembre 1869.—303

AVIS.

Union St. Jean Baptiste de Montréal

L'UNION ST. JEAN BAPTISTE donne avis qu'elle a passé une motion réglementaire comme suit

Que tout membre qui aura payé toute redevance à Union St. Jean Baptiste d'ici au premier août prochain, aura droit à ses bénéfices.

De plus, passé le premier août prochain, tout membre qui n'aura pas payé ce qu'il doit à la dite société, elle prendra les moyens légaux à faire payer ses membres sans d'autre avis.

Par ordre,
JOHN McCOUGHAN.
20 juillet—262

AVIS.

La prochaine Assemblée Régulière de la Chambre des Notaires de Montréal aura lieu VENDREDI, le QUINZE du mois d'OCTOBRE prochain, à 11 heures A.M., au lieu ordinaire.

Par ordre,
H. LAPPARE,
Sec. C. N. M.
Montréal, 6 Septembre 1869. 304—B 1

AVIS.

Avis est par le présent donné que demande sera faite à la prochaine session de la Législature de la Province de Québec, afin d'en obtenir un acte autorisant le soussigné à garder les minutes de feu JOSEPH BELLE, Ecuier, Notaire, son père, et à en donner des copies authentiques.

C. E. O. BELLE.
Montréal, 18 septembre 1869—11 j

AVIS

Est par les présentes donné que demande sera faite à la Législature de la Province de Québec à sa prochaine session pour un Acte incorporant "Le Collège de Pharmacie de la Province de Québec."

Montréal, 24 Septembre 1869. 15—dm

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné que demande sera faite à la prochaine session de la Législature de la Province de Québec pour l'incorporation d'une Compagnie pour la construction et la mise en opération d'un Chemin de Fer commençant à quelque endroit sur le Chemin de Fer de Montréal et Champlain entre Caughnawaga et la ligne de la frontière et aboutissant à quelque endroit entre St. Lambert et St. Jean.

SAMUEL J. W. FOSTER.
Montréal, 22 Septembre 1869. 15—j

AVIS.

Je donne avis que je ne serai responsable d'aucune dette contractée en mon nom, sans un ordre signé par moi.

PIERRE DESCHAMPS.
Rivière au Beaudette, 22 septembre 1869.—11 dsp

AVIS.

Le soussigné fait défense d'avancer à qui que ce soit en son nom, et donne spécialement aux prêteurs sur gages avis de la présente défense.

E. PERRAULT,
Marchand de Cuir,
395, Rue St. Paul.
25 sept—15 m B

AVIS.

Je donne avis que je ne serai responsable d'aucune dette contractée en mon nom sans un ordre signé par moi.

J. O. MERCIER.
Montréal, 25 mars 1869.—169

VINS FRANÇAIS

A PRIX RÉDUITS
AU
BAZAR PARISIEN

Première qualité pour **$2.50** la caisse, ou **70 centins** le gallon en prenant 3 gallons ou plus.

— AUSSI —

Un nouveau choix de CHAUSSURES des meilleures fabriques de Paris, pour Dames et Demoiselles, ainsi qu'un assortiment d'ARTICLES DE FANTAISIE pour cadeaux, &c, &c.

D. BOURGEOIS ET CIE,
233, Rue Notre-Dame, 233

RESTAURATEUR POUR LES CHEVEUX
DU DR. AYER
Pour donner aux Cheveux leur couleur et vitalité naturelles.

C'est un article de toilette qui est à la fois agréable, pur et propre à la conservation des cheveux. Les cheveux gris ou ayant changé de couleur sont bientôt rendus à leur état primitif, avec le brillant et la fraîcheur de la jeunesse. Cette préparation a la vertu de donner de la force aux cheveux, de les empêcher de tomber et souvent de les faire pousser sur les têtes chauves. Rien ne peut restaurer les cheveux quand les follicules sont détruites ou gâtées. Ce qui reste peut être conservé par l'application de ce liquide. Au lieu de salir les cheveux comme certaines préparations, il les tient propres et leur donne de la vigueur. En en faisant usage de temps à autre, on empêchera les cheveux de tomber ou de grisonner et conséquemment la calvitie.

Comme il ne contient aucune de ces substances délétères qui rendent certaines préparations dangereuses pour les cheveux, le **Restaurateur** ne peut que leur faire du bien et non du mal. Si on emploie simplement comme

ARTICLE DE TOILETTE,

rien autre chose ne peut être plus convenable. Ne contenant ni huile ni teinture, il ne tache pas même le coton blanc, et cependant dure longtemps sur les cheveux en leur donnant un beau lustre et un parfum délicat.

Préparé par
Dr. J. C. AYER & Cie,
Chimiste pratique, Lowell, Mass.
PRIX.......... $1.00
HENRY SIMPSON & CIE, Montréal,
Agents Généraux.
22 juin 1869—239—a c E

SALSEPAREILLE DE AYER
POUR PURIFIER LE SANG.

La réputation dont jouit cette excellente médecine, provient des cures qu'elle a faites et dont quelques unes sont vraiment merveilleuses. Des cas de scrofule invétérés, où le système semblait saturé de corruption ont été purifiés et guéris par ce remède. Les affections et désordres scrofuleux qui étaient aggravés par la contamination scrofuleuse, ont été radicalement guéris, et cela en si grand nombre dans toutes les sections du pays, qu'il ne serai guère nécessaire d'informer le public sur les qualités ou l'usage de ce remède.

Le poison scrofuleux est un des plus grands ennemis destructeurs de notre race. Souvent cet hôte de notre organisme qu'on ne voit pas et ne sent pas, mine la constitution, et donne lieu à des attaques de maladie qui affaiblissent, ou donnent la mort sans que l'on ait le moindre soupçon de sa présence. Ensuite, on le voit propager l'infection par tout le corps, et enfin, dans une occasion favorable, se développer rapidement sous une autre de ses formes les plus hideuses soit à l'extérieur, soit sur les organes de la vie. Dans le dernier cas, des tubercules peuvent se déposer soudainement sur les poumons, le cœur, ou des tumeurs se former sur le foi ; ou bien il manifeste sa présence par des éruptions sur la peau ou par l'ulcération de quelque partie du corps. Alors l'usage d'une bouteille de cette salsepareille est d'un grand secours, quand bien même il n'y aurait pas de symptômes bien marqués de la maladie.

Les personnes affligées des maladies suivantes, trouvent généralement un soulagement immédiat et ensuite une guérison par l'usage de cette SALSEPAREILLE : Feu St. Antoine, Erésipèle, Dartre, Herpes, Calvitie, Ringworm, Mal d'Yeux, Mal d'Oreilles, et autres éruptions ou maladie scrofuleuse sous forme visible. Aussi dans des formes les moins apparentes, comme la Dyspepsie, Hydropisie, Maladie de Cœur, Epilepsie, Névralgie, et les diverses affections ulcéreuses des muscles et du système nerveux.

La Syphilis ou maladie vénérienne et les maladies mercurielles sont guéries par ce remède, quoiqu'il faille un temps prolongé pour réduire ces maladies obstinées avec toutes les espèces de remèdes. Mais un usage continue et prolongé guérira la maladie. La Leucorrhée, les Ulcérations de la matrice, et les maladies des femmes sont généralement soulagées et finalement guéries par son effet purifiant et fortifiant. Des directions pour chacun de ces cas se trouvent sur notre almanach que nous donnons gratis. Le Rhumatisme et la Goutte, quand ils sont produits par l'accumulation de matières étrangères dans le sang, cèdent promptement, et aussi les maladies de Foie, l'Engourdissement, la Congestion ou Inflammation du Foie, et la Jaunisse, quand elles proviennent comme c'est souvent le cas, de poison dans le sang.

Cette SALSEPAREILLE est un grand restaurateur de la force et de la vigueur dans le système. Ceux qui sont languissants et insouciants, abattus, sans sommeil, et troublés par des craintes nerveuses, ou aucune des affections symptomatiques de faiblesse, trouveront un soulagement immédiat et se convaincront du pouvoir restaurateur de ce remède en en faisant l'épreuve.

PRÉPARÉE PAR
Dr. J. C. AYER & CIE., LOWELL, MASS,
Chimiste Pratique et Analytique,
EN VENTE PAR TOUS LES DROGUISTES
HENRY SIMPSON & CIE., Montréal,
Agents-Généraux.
22 juin—115 qm R C

Vente de Bois sur les Terres des Sauvages.

Des SOUMISSIONS adressées au Surintendant Général des Affaires Indiennes, seront reçues jusqu'à JEUDI, le 30 Septembre, pour du Bois vendable, sur les réserves sous mentionnées et séparément.

Les soumissions peuvent spécifier soit une somme en bloc, qui sera payée dans les deux semaines suivant l'acceptation, ou un prix ou bonus par mille carré additionnel à une piastre pour le loyer du terrain, comme suit :

Chêne équarri par 1000 pieds cubes.......... $30.00
Do en billots sciés par 1000 pieds, mesure au pouce.......... $5.00
Pin rouge, Epinette rouge, Orme, Bouleau, Erable, Frêne ou Noyer, par 2000 pieds, mesure cubique.......... $16.61
Do do Billots sciés par 1000 pieds, mesure cubique.......... $3.00
Pin blanc, Cèdre et Epinette blanche, par 1000 pieds cubes.......... $15.00
Do do Billots sciés par 1000 pieds, mesure de pouce.......... $1.60
Douves à Tuyaux par la mesure de 1900.......... $15.00
Indes Occidentales do do $5.00
Etretoises de Chemin de Fer en Epinette rouge, Cèdre ou Pin, par 100.......... $3.00
Poteaux de Télégraphe par 100.......... $8.00
Piquets en Cèdre do $3.00
Epinette rouge, mesure linéaire par 1000 pds $13.66
Ile Malpole (le bois doit être coupé dans 3 ans)
Environ 10,000 âcres
Réserve de Little Point, 2 ans do 2,446 "
Rivière du Sable...... do do 2,650 "
Réserve de Sarnia...... do do 6,000 "
Réserve du Lac Temiscaming, en haut de l'Ottawa, dans la ligne provinciale.......... 38,400 "

ET. PARENT,
S. S. D'E.
Branche des Sauvages, Dépt. du Sec. d'Etat, Ottawa, 25 Août 1869.
WM. SPAGGE,
290—m c D. S. S.

ENSEIGNE DU MARTEAU

FERRONNERIES,
POELES DE CUISINE

POELES DE CUISINE pour Bois ou Charbon, avec Réservoir en Cuivre et Réchaud pour Assiettes, &c.

POELES DOUBLES, &c, &c.

COUCHETTES EN FER, avec un Assortiment Général de Ferronnerie.

BALANCES, BÊCHES, FOURCHES, &c.

VIEUX POELES PRIS EN ÉCHANGE

G. LEPAGE,
210, RUE ST. PAUL,
Coin de la Place Jacques-Cartier.
17 avril—185 sm

DEMENAGEMENT.

Le soussigné invite respectueusement ses amis et le public en général à visiter son nouvel établissement situé au No. 71 Rue St. Paul, cette magnifique maison nouvellement construite par M. A. Dubord connue sous le nom de "Hôtel Montréal" où ils trouveront une table des mieux servis, une cour spacieuse et une écurie de première classe, le tout à des prix excessivement modérés. De plus le soussigné donnera sa cour gratis à toutes personnes qui voudront y mettre leurs voitures.

Montréal, 1 Mai N. ROBERT

DEMENAGEMENT.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE
DES
CITOYENS,
DEPARTEMENT DU FEU,
A TRANSFÉRÉ SES BUREAUX
AU
NO. 71, GRANDE RUE ST. JACQUES,
EN HAUT,
[*Porte voisine de M. McGibbon.*]

Cette Compagnie locale établie et supportée par un nombre considérable de Propriétaires et Marchands de la Ville, continue à prendre des RISQUES SUR FEU pour des Propriétés, Meubles et Immeubles de toute description, Loyers, &c., situés dans les limites de l'approvisionnement d'eau.

Bureau : No. 71, Rue St. Jacques.
GEORGE B. MUIR,
Gérant.
2 Sept. 300—um k

Banque des Marchands du Canada.

AVIS

EST par les présentes donné que la résolution suivante a été passée par le Bureau des Directeurs de cette Banque, à une assemblée d'iceux tenue le dixième jour de Juillet courant, savoir :

Résolu :—Que conformément au Rapport des Directeurs de cette Banque approuvé à l'Assemblée Annuelle des Actionnaires, tenue le cinquième jour de Juillet courant, les LIVRES DE SOUSCRIPTION soient ouverts au Bureau de cette Banque à Montréal, le SECOND jour d'AOUT prochain, pour la souscription de VINGT MILLE ACTIONS du Fonds-Capital de cette Banque, pour être fermés le PREMIER jour de NOVEMBRE prochain, sujet néanmoins à une prolongation du temps de la clôture de tels Livres par une Résolution de ce Bureau, et que les suivants soient les termes et conditions auxquels sera faite telle souscription :

PREMIÈREMENT.—Que chaque personne qui, d'après les Livres de cette Banque, le dernier jour de Juin dernier, sera un Actionnaire d'icelle, aura droit de souscrire au pair pour une somme égale à une moitié du Stock qu'elle possédera alors, sur paiement d'un versement de dix par cent sur le nouveau Stock ainsi souscrit.

SECONDEMENT.—Qu'aucune demande ultérieur ne soit faite sur le nouveau Stock ainsi souscrit, à moins que les Directeurs soient d'opinion que les intérêts de la Banque l'exigent ; et que dans tels cas, telles demandes soient faites en versements de dix par cent chacun avec au moins trois mois d'intervalle entre le temps fixé pour le paiement de chaque versement ; mais les Actionnaires peuvent en aucun temps faire tels paiements sur l'à-compte du nouveau Stock ainsi que cela pourrait leur convenir, pourvu que tels paiements soient versements égaux de dix par cent sur le montant du nouveau Stock souscrit ; on pourra payer de temps à autre tel nombre d'actions qu'ils désireront avec l'intérêt depuis la date des derniers dividendes antérieurs et telles actions étant ainsi payées en entier avec intérêt seront transférées au crédit des Actionnaires dans le Livre de Stock de la Banque et donneront alors au détenteur d'icelles le droit de recevoir des dividendes complets d'icelles.

TROISIÈMEMENT.—Les dividendes *pro rata* seront payés aux périodes régulières sur tout Stock partiellement payé.

QUATRIÈMEMENT.—On ne permettra pas qu'aucun transfert sur le Stock ainsi souscrit ne soit fait ainsi dans les Livres de la Banque à moins que le montant total des actions que l'on désire transférer ne soit payé en entier avec l'intérêt accru depuis la date du dernier dividende antérieur.

CINQUIÈMEMENT.—Les Directeurs pourront disposer de telles actions du nouveau Stock qui pourrait n'être pas ainsi souscrit dans le dit temps prescrit par les présentes règles, ainsi qu'ils le jugeront opportun pour les intérêts de la Banque.

Et que tels Livres de Souscription soient ouverts conformément à icelles.

Par ordre de ce Bureau,
JACKSON RAE,
257 Caissier.

DISPENSAIRE DE LA CITÉ

Vis-à-vis M. Thos. Mussen,
No. 252, RUE NOTRE-DAME.

Le soussigné, (dernièrement et pendant plusieurs années chez MM. LYMAN, CLARE & CIE., prend la liberté d'annoncer à ses amis et au public en général, qu'il a fait l'acquisition du fonds de l'établissement susdit, qui existe depuis plusieurs années et récemment sous la conduite de M. Z. Fortier.

Les affaires seront conduites sous la surintendance personnelle du soussigné, et un assortiment choisi de

Drogues et de Préparations Chimiques

Les plus pures sera constamment en mains. Il compte pouvoir mériter le patronage des amis actuels de l'établissement, et espère ainsi s'assurer une part dans la confiance et l'aide du public.

Son assortiment de

Parfumeries, Brosses à Cheveux, Brosses à Ongles et à Dents, et autres Articles de Toilette

sera de qualité supérieure, bien choisi, et à des PRIX TRÈS MODÉRÉS.

Les prescriptions seront préparées avec soin.

J. EUGENE D'AVIGNON,
Licencié du Collège des Médecins et Chirurgiens.
... Mar 1869.—155 a k

EN MAIN

SOULIERS ET CHAUSSURES

Constamment en vente chez
BRODEUR & BEAUVAIS
273, Rue Notre-Dame.

Nous sommes prêts à fournir nos amis et le public de Souliers et Chaussures cousus à la main, faits des meilleurs matériaux et du dernier fini, de sorte que nous pouvons garantir notre ouvrage comme étant de première qualité. Nous confectionnerons aussi à ordre toute sorte de Souliers et Chaussures pour Dames, Messieurs et Enfants qui nous seront confiés, et cela sous le plus court avis. Nous avons choisi quelques lots de Souliers Balmoral pour Dames que nous vendrons au prix coûtant pour faire place au stock d'automne.

Veuillez nous favoriser d'une visite et examiner vous même notre stock.

BRODEUR & BEAUVAIS,
Successeurs de J. & F. BELL,
25 sept—15 r 273, Rue Notre-Dame.

HOTEL DU CANADA.

M. HONORÉ JEAN, de Cacouna, propriétaire de la Maison connue sous le nom de JEAN'S HOTEL, informe sa nombreuse pratique et le public en général qu'il vient de s'installer à l'HOTEL DU CANADA à MONTRÉAL, où il promet à tous ceux qui voudront bien lui faire l'honneur de le patroniser, tout le comfort possible ; sa table sera bien fournie et le service promptement et poliment fait ; ses liqueurs et cigars seront toujours de première qualité.

HONORÉ JEAN,
Montréal.
6 septembre.—333

LA MINERVE,
JOURNAL
POLITIQUE, COMMERCIAL & LITTERAIRE
PUBLIÉ ET IMPRIMÉ PAR
DUVERNAY, FRÈRES,
No. 16,
RUE ST. VINCENT
TROIS ÉDITIONS :
Quotidienne, Semi-Quot. & Hebdomadaire
CONDITIONS D'ABONNEMENT :
EDITION QUOTIDIENNE..........$6
" SEMI ....$4.
" HEBDOMADAIRE..........